

Comité Syndical Reconvocé du 20 mai 2022

DELIBERATION N° 2022-05-032

Approbation du Programme Local de Prévention et de valorisation des déchets ménagers et assimilés 2021-2026

Nombre de membres 105			L'an deux mille vingt-deux, le vingt mai à dix heures, l'assemblée délibérante régulièrement reconvoquée par le Président le treize mai, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Gianni Don Georges. Monsieur Poli Xavier a été désigné secrétaire de séance. L'assemblée délibérante étant reconvoquée, le comité syndical peut valablement délibérer sans condition de quorum.
En exercice	Présents	Votants	
105	11	31	

Présents :

BONARDI Jean-Paul, SOTTY Marie-Laurence, VIVONI Ange-Pierre, BERNARDI François, GIFFON Jean-Baptiste, POLI Xavier, MARIOTTI Marie-Thérèse, COSTA Paul (suppléant de M. OLMETA Claudy), CICCADA Vincent, GIORDANI Jean-Pierre et GIANNI Don Georges.

Absents représentés :

MARCANGELI Laurent (a donné pouvoir à Vivoni Ange-Pierre), Ferrandi Etienne (a donné pouvoir à BONARDI Jean-Paul) LACOMBE Xavier (a donné pouvoir à BONARDI Jean-Paul), FRAU David (a donné pouvoir à SOTTY Marie-Laurence), SBRAGGIA Stéphane (a donné pouvoir à SOTTY Mme Marie-Laurence), ADORNI Roméo (a donné pouvoir à CICCADA Vincent), MARCHETTI François-Marie (a donné pouvoir à GIANNI Don-Georges), VUILLAMIER Jean-Marcel (a donné pouvoir à VIVONI Ange-Pierre), EMANUELLI Paul-Jean (a donné pouvoir à BERNARDI François), GAMBOTTI Alexandre (a donné pouvoir à BERNARDI François), SINDALI Philippe (a donné pouvoir à Xavier Poli), FRANCESCHINI Christiane (a donné pouvoir à POLI Xavier), NICOLAI Marc-Antoine (a donné pouvoir à MARIOTTI Marie-Thérèse), BERLINGHI François (a donné pouvoir à MARIOTTI Marie-Thérèse), MATTEI Jean-François (a donné pouvoir à Jean-Baptiste GIFFON), MARCHETTI Etienne (a donné pouvoir à GIORDANI Jean-Pierre), NEGRONI Jérôme (a donné pouvoir à GIANNI Don-Georges), BARTOLI Paul-Marie (a donné pouvoir à CICCADA Vincent), MICHELETTI Vincent (a donné pouvoir à GIORDANI Jean-Pierre), QUILICHINI Paul (a donné pouvoir à GIFFON Jean-Baptiste)

Absents :

BATTESTI Gilles, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, LACAVE Mattea, LINALE Serge, MILANI Jean-Louis, PADOVANI Jean-Jacques, PERETTI Philippe, PELLEGRINI Leslie, TIERI Paul, SIMONI Pierre-Baptiste, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, ROMITI Gérard et SAVELLI Pierre.
BACCI Christian, CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne Andrée, COMBETTE Christelle, CORTICCHIATO Caroline, FAGGIANELLI François, KERVILLA Philippe, MINICONI Ange-Pascal, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose Marie, PASQUALAGGI Jean-Marie, FRANCHI Horace, PUGLIESI Pierre, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SARROLA Alexandre, SUSINI Jean, VANNUCCI Stéphane, VINCILEONI Antoine-Mathieu et VOGLIMACCI Charles Noël.
COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don Napoléon et GRAZIANI Frédéric.
ACQUAVIVA François-Xavier, BARTHELEMY Roxane, GUIDONI Pierre et SEITE Jean-Marie.
FANTOZZI Jean-Michel.
BRUZI Benoît et EMANUELLI Paul-Jean.
BELLINI Pierre-François et MURACCIOLI Jean-Jacques.
BERLINGHI François, CIMIGNANI Marie-Flora.
ANTONELLI Jean-Toussaint, CANANZI Ange, MORTINI Lionel et SAULI Joseph.
DOMINICI Jean, PASQUALI Gabriel, GIABICONI Jean-Charles, RAO Frédéric, GALETTI Joseph et TERRIGHI Charlotte.
FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude.
MAURIZI Pancrace.
ALBERTINI Pierre-François.
LECCIA Pascal.
ISTRIA Patrice et PERENEY Jean.
MATTEI FAZI Joselyne, POMPONI Paul François et CHIAPPINI Charles.
CESARI Etienne, LOPEZ Denis, LUCCHINI Félicien, SERRA Jean-Marc, SIMONI Géraldine, STROMBONI Jeanne et SU SINFIORETTY

Accusé de réception en préfecture
02/06/2022 09:57:30
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



Pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Certifié exécutoire,
après transmission de l'acte en Préfecture le 02/06/2022,
et de la publication de l'acte le 02/06/2022

Délibération n° 2022-05-032 / Page 1 sur 3

VINCENT ANDREI

Monsieur Don-George GIANNI, Président expose,

Le SYVADEC mène depuis sa création un grand nombre d'actions de prévention pour le compte et à la demande de ses intercommunalités membres : plan compostage, accompagnement pédagogique de tous les niveaux scolaires, communication régionale, réemploi, soutien à l'économie circulaire...

Cet engagement en faveur de la prévention s'est formalisé dans l'évolution de nos statuts : les nouveaux statuts adoptés en mai 2021 incluent désormais clairement le portage par le SYVADEC des missions de prévention et de réduction à la source des déchets ainsi que d'économie circulaire.

Aussi, même si le SYVADEC en tant que syndicat de traitement ne relève pas de l'obligation réglementaire de réaliser un programme local de prévention, cette démarche permet de formaliser l'engagement volontariste de notre syndicat en matière de prévention pour la période 2021-2026, en mettant en perspective les actions menées avec leur contexte et avec leur impact attendu en matière de réduction à la source de la production de déchets.

De même, il semble important au regard de nos missions d'explicitier suivant la même démarche comment les autres orientations stratégiques adoptées pour cette mandature permettront de contribuer, en lien étroit avec les efforts de tri menés par les intercommunalités adhérentes, à atteindre les objectifs de valorisation réglementaires ambitieux en matière de généralisation du tri à la source des biodéchets, de valorisation matière et énergétique et in fine de réduction de l'enfouissement des déchets ménagers.

Le programme local de prévention et de valorisation des déchets ménagers du SYVADEC pour la période 2021-2026 expose ainsi de façon synthétique le contexte, les enjeux, les marges de manœuvre, nos objectifs en matière de prévention et de valorisation à l'échéance 2025 et 2026, les actions que nous mettrons en œuvre pour les atteindre et l'impact chiffré attendu de ces actions en matière de réduction des tonnages traités, de réemploi, de valorisation et de limitation de l'enfouissement.

Ce programme a été débattu et complété lors de la commission de la transition écologique du 21 avril 2022, qui a donné un avis favorable à son adoption. Il fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation annuelle en commission de la transition écologique et son bilan sera intégré au rapport annuel sur l'activité, la qualité et le prix du service et largement diffusé.

Il est demandé aux membres du comité syndical de bien vouloir adopter le programme local de prévention et de valorisation des déchets ménagers 2021-2026 joint en annexe.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-12-099 approuvant les orientations stratégiques 2021-2026,

Vu l'avis favorable de la commission de la transition écologique du 21 avril 2022,

Considérant les nouveaux statuts adoptés en mai 2021,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022

A l'unanimité :

- DONNE ACTE au rapporteur des explications entendues,
- ADOPTE le programme local de prévention et de valorisation des déchets ménagers 2021-2026 joint en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Le Président,

Don-Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



PROGRAMME LOCAL de prévention et de valorisation du SYVADEC 2021-2026



syvadec

service public de valorisation

FEMU PER DUMANE

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



syvadec.fr

SOMMAIRE

Edito du président.....	3
1. ETAT DES LIEUX.....	4
1.1. <i>Le SYVADEC, acteur régional de la prévention et de la valorisation des déchets ménagers.....</i>	<i>4</i>
1.2. <i>Les acteurs régionaux de la prévention et de la valorisation</i>	<i>6</i>
1.3. <i>Enjeux de la prévention et de la valorisation des déchets en Corse</i>	<i>9</i>
1.4. <i>Bilan des actions menées en matière de prévention et de valorisation lors de la précédente mandature</i>	<i>10</i>
1.5. <i>Types et quantités des déchets ménagers et assimilés produits et évolution</i>	<i>12</i>
1.6. <i>Evolution prévisionnelle de production, de valorisation et d'enfouissement des DMA</i>	<i>15</i>
2. OBJECTIFS DE PREVENTION ET VALORISATION.....	17
2.1. <i>Objectifs réglementaires et stratégiques</i>	<i>17</i>
2.2. <i>Gisement de prévention et de valorisation</i>	<i>18</i>
3. PROGRAMME DE PREVENTION 2021-2026	21
Axe 1 : <i>Réduire la production de déchets</i>	<i>21</i>
Axe 2 : <i>Préparer l'avenir en généralisant les actions pédagogiques</i>	<i>24</i>
Axe 3 : <i>Développer le réemploi.....</i>	<i>25</i>
4. PROGRAMME DE VALORISATION 2021-2026	29
Axe 4 : <i>Optimiser les performances de tri</i>	<i>29</i>
Axe 5 : <i>Généraliser le tri à la source des biodéchets</i>	<i>30</i>
Axe 6 : <i>Développer le recyclage et l'économie circulaire.....</i>	<i>30</i>
Axe 7 : <i>Moderniser et finaliser le réseau d'infrastructures locales de tri et de valorisation</i>	<i>31</i>
Axe 8 : <i>Créer deux centres de tri et de valorisation</i>	<i>33</i>
5. SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION ET DE VALORISATION	34
5.1. <i>Tableau de bord des actions</i>	<i>34</i>
5.2. <i>Trajectoire des tonnages de DMA et de résiduels cibles grâce au programme</i>	<i>36</i>
5.3. <i>Modalités de suivi et d'évaluation du PLPVDMA</i>	<i>38</i>
5.4. <i>Modalités de diffusion et d'échange avec les acteurs concernés</i>	<i>38.....</i>

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20220520-2022-05-092-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



Édito du Président

Le SYVADEC mène depuis sa création un grand nombre d'actions de prévention pour le compte et à la demande de ses intercommunalités membres : plan compostage, accompagnement pédagogique de tous les niveaux scolaires, communication régionale, réemploi, soutien à l'économie circulaire... Ce portage régional par le SYVADEC permet de déployer de façon homogène dans toute la Corse des actions concrètes et efficaces de réduction de la production de déchets, tout en mutualisant les moyens et en optimisant les coûts. Les actions menées par le SYVADEC n'ont pas vocation à être exhaustives en matière de prévention, mais à compléter les actions locales menées par les intercommunalités membres dans le cadre de leurs programmes locaux de prévention sur un certain nombre de thématiques relevant de besoins régionaux.

Le syndicat a ainsi mené un premier programme local de prévention en 2009 qui a pris fin en 2014, puis a été lauréat de l'appel à projet « Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage » avec un programme mené de 2015 à 2019. Les nouvelles orientations stratégiques adoptées en décembre 2020 ont confirmé notre volonté de renforcer les actions de prévention du syndicat en en faisant notre première orientation stratégique. Cet engagement en faveur de la prévention s'est formalisé dans l'évolution de nos statuts : les nouveaux statuts adoptés en mai 2021 incluent désormais clairement le portage par le SYVADEC des missions de prévention et de réduction à la source des déchets, ainsi que d'économie circulaire.

Ainsi, même si le SYVADEC en tant que syndicat de traitement ne relève pas de l'obligation réglementaire de réaliser un programme local de prévention, il me semblait cohérent de formaliser l'engagement volontariste de notre syndicat en matière de prévention pour la période 2021-2026, en mettant en perspective les actions menées avec leur contexte et avec leur impact attendu en matière de réduction à la source de la production de déchets.

Il me semblait également important d'explicitier suivant la même démarche comment les autres orientations stratégiques adoptées pour cette mandature permettront de contribuer, en lien étroit avec les efforts de tri menés par les intercommunalités adhérentes, à atteindre les objectifs de valorisation réglementaires ambitieux en matière de généralisation du tri à la source des biodéchets, de valorisation matière et énergétique et in fine de réduction de l'enfouissement des déchets ménagers. Les actions que nous avons menées collectivement depuis plusieurs années ont déjà permis de rattraper une partie de notre retard en la matière, mais les marges de manœuvre sont encore grandes et les enjeux particulièrement importants en Corse, dans le contexte tendu de traitement des déchets qui est le nôtre.

J'ai donc demandé aux services, avec les vice-présidents en charge de ces thématiques et les élus de la commission de la transition écologique, d'élaborer notre programme local de prévention et de valorisation des déchets ménagers pour la période 2021-2026. Ce programme expose de façon synthétique le contexte, les enjeux, les marges de manœuvre, nos objectifs en matière de prévention et de valorisation à l'échéance 2025, les actions que nous mettrons en œuvre sur la période 2021-2026 pour les atteindre et l'impact chiffré attendu de ces actions en matière de réduction des tonnages traités et de valorisation.

Ce programme fera l'objet d'une évaluation annuelle dont le bilan sera intégré au rapport annuel sur l'activité, la qualité et le prix du service et largement diffusé.

Don Georges GIANNI

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



1. Etat des lieux

1.1. Le SYVADEC, acteur régional de la prévention et de la valorisation des déchets ménagers

Le SYVADEC – Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse – est un syndicat mixte public à vocation régionale chargé de la prévention, du recyclage, de la valorisation et du traitement des déchets ménagers. Créé le 13 juillet 2007, il exerce sa compétence en lieu et place des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) adhérents. Les 19 intercommunalités insulaires mutualisent ainsi leurs moyens en s'appuyant sur un opérateur unique, dont l'action à l'échelle régionale garantit à la population un service équivalent dans toute l'île.

1.1.1. Un périmètre d'intervention régional

Les 19 intercommunalités de Corse, qui réalisent la collecte des déchets ménagers, sont toutes adhérentes au SYVADEC pour la valorisation et le traitement des déchets qu'elles collectent : 16 d'entre elles pour la totalité de leur territoire, et 3 d'entre elles pour une partie de leur territoire.

En 2021, les adhérents du SYVADEC représentent un bassin de population de 315 820 hab. INSEE répartis sur 323 communes, soit 93 % de la population totale de l'île (334 938 hab. INSEE).

1.1.2. De larges compétences

Le SYVADEC a été créé pour déployer dans toute l'île les filières de valorisation des déchets ménagers :

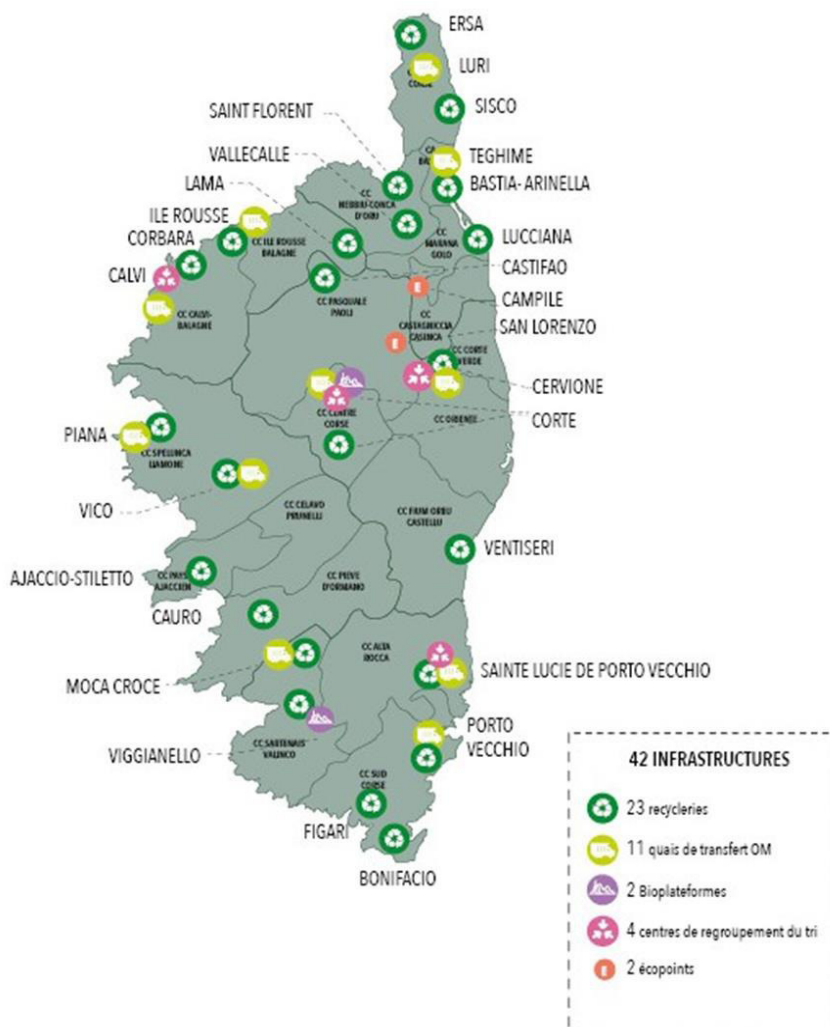
- Il construit et gère des infrastructures techniques destinées au traitement et à la valorisation des déchets : 23 recycleries, 2 écopoints, 11 quais de transfert des OMR, 4 centres de regroupement du tri et 2 plateformes de compostage. Il gère également en post-exploitation des deux anciens centres d'enfouissement de Vico et de Viggianello.

- Il gère en intégralité les 21 filières de recyclage disponibles en Corse pour les déchets ménagers, de même que la collecte des bornes à textiles installées sur tout le territoire.

- Il est responsable des transports et traite les déchets résiduels de ses adhérents.

Les missions du SYVADEC se sont élargies dès 2009 à la prévention, puis au cadre plus vaste du développement durable.

En parallèle, le SYVADEC a une mission de soutien à ses adhérents : animation du réseau adhérents (groupes de travail thématiques, retours d'expérience, colloques, voyages d'étude), mutualisation d'études et d'accompagnements, plan local de déchets 2023, accompagnement à la mise en œuvre de la tarification incitative, accompagnement à la réalisation de la matrice des coûts, fonction d'observation (création et gestion de l'observatoire des déchets ménagers : l'ODEM Corsica, réalisation d'études régionales sur le service public des déchets ménagers).



Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de réception préfecture : 02/06/2022

1.1.3. La prévention au cœur du syndicat depuis sa création

Depuis 2009, le SYVADEC a inscrit la prévention au cœur de ses actions, et s'est engagé dans une démarche de réduction des déchets à la source avec les programmes dédiés de l'ADEME : PLP de 2009 à 2014 et label Territoire zéro gaspillage zéro déchet de 2016 à 2019.

Le budget du SYVADEC alloué à la prévention et à la communication dépassait 900 000 € en 2020, soit 2% de son budget de fonctionnement ; il a plus que doublé depuis 2016.

En 2020, le SYVADEC a atteint l'objectif réglementaire des lois Grenelle de réduire la production de déchets ménagers par habitants par rapport à 2010 de 10 %, puisqu'en 2020 le SYVADEC avait réduit la production par habitant de 12%. Il faut cependant nuancer ce résultat, en partie lié à la crise sanitaire : en 2021, avec la forte reprise économique et touristique, la réduction de la production de déchets ménagers par habitant permanent n'est plus que de 8% par rapport à 2010, pour un objectif réglementaire de -15% en 2030.

Au regard de la production importante de déchets ménagers, de la hausse démographique et touristique continue et de la pénurie d'exutoire pour les déchets résiduels, les élus du SYVADEC ont décidé de renforcer les actions de prévention et de valorisation sur l'ensemble des flux dans les nouvelles orientations stratégiques.

1.1.4. Les orientations stratégiques 2021-2026

Le SYVADEC a adopté le 16 décembre 2020 ses nouvelles orientations stratégiques pour la période 2021-2026, avec trois orientations stratégiques contenant des actions de prévention, de valorisation et de soutien à l'économie circulaire encore plus marquées que précédemment :

Accompagner la transition écologique en matière de déchets

- Réduire la production de déchets : accompagner les adhérents dans la mise en œuvre de la redevance spéciale et d'une fiscalité incitative, accompagner les adhérents dans leurs programmes locaux de prévention et développer l'éco-consommation
- Préparer l'avenir en généralisant les actions pédagogiques : former les scolaires de tous niveaux pour une académie verte et accompagner les agents publics dans leurs missions de lutte contre le gaspillage et d'animation
- Développer le réemploi : démocratiser le réemploi et finaliser le déploiement de la filière textiles
- Optimiser les performances de tri : accompagner les adhérents dans l'optimisation du tri et sensibiliser les usagers
- Généraliser le tri à la source des biodéchets : accompagner les adhérents pour définir et mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets et renforcer le plan compostage
- Développer le recyclage et l'économie circulaire : déployer les nouvelles filières REP et développer le recyclage local et accompagner les porteurs de projets d'économie circulaire en matière de déchets

Finaliser le réseau d'infrastructures de tri, de valorisation et de traitement

- Moderniser et finaliser le réseau d'infrastructures locales : quais de transfert des OMR et du tri, recycleries, infrastructures de proximité : éco-points et recycleries mobiles, espaces réemploi et bio-plateformes de compostage
- Créer deux pôles de valorisation (Ajaccio et Monte)
- Sécuriser le stockage des déchets ultimes : créer une nouvelle installation publique de stockage des déchets ultimes

Optimiser la qualité du service tout en maîtrisant les coûts

- Optimiser la qualité environnementale et le niveau de service aux adhérents : mener une politique QSE exemplaire et optimiser le niveau de service aux adhérents
- Maîtriser l'évolution des contributions : maîtriser les coûts et adapter les modalités de contribution à l'évolution des infrastructures et des conditions de traitement

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



1.2. Les acteurs régionaux de la prévention et de la valorisation

1.2.1. Le cadre réglementaire et l'organisation du service public de gestion des déchets en Corse

L'Union européenne définit la nature des déchets, établit les principes et les objectifs pour les États membres. Elle rappelle la responsabilité du producteur de déchets et le droit à l'information du public. Les principes de la réglementation européenne figurent dans les directives cadres sur les déchets, notamment celles du 19 novembre 2008 et du 30 mai 2018. Elles définissent la hiérarchie de traitement des déchets, avec la priorisation de la réduction de la production, du réemploi et du recyclage, et les objectifs à atteindre en matière de prévention et de valorisation.

L'Etat décline la politique européenne à l'échelle nationale. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte – LTECV – du 17 août 2015 et la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire – LAGEC – du 10 février 2020 ont défini la hiérarchie des modes de traitement des déchets et les objectifs de la politique nationale de gestion des déchets.

La transposition des lois en projet régional

La loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) a confié aux régions la compétence de planification de la prévention et de la gestion des déchets. En Corse, la Collectivité de Corse définit et planifie la politique globale de gestion des déchets. A ce titre, elle devait élaborer avant fin 2018 le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD). Ce plan est toujours en cours d'élaboration à ce jour.

La déclinaison du projet régional au niveau intercommunal

En Corse, les 19 intercommunalités ont conservé leur compétence « collecte » : elles ont en charge l'achat, l'entretien et la collecte des bacs d'ordures ménagères et de tri sélectif. Les intercommunalités adhérentes ont délégué au SYVADEC la compétence « traitement » : il assure à leur place le traitement et la valorisation des déchets ménagers. Le SYVADEC réceptionne les flux collectés par les intercommunalités sur ses installations (recycleries, quais de transfert, centres de regroupement du tri, bio-plateformes de compostages, centres de stockage), recycle les déchets triés et traite les déchets résiduels. En 2020, 16 des 19 intercommunalités ont adhéré au SYVADEC sur la totalité de leur territoire, et 3 d'entre elles sur une partie de leur territoire.

1.2.2. Les acteurs publics de la prévention et de la valorisation

Acteurs	Missions
Les intercommunalités	- Prévention : Planification de la politique de prévention sur leur territoire (PLPDMA) et déploiement des actions locales en vue de répondre aux objectifs réglementaires. - Valorisation : pré-collecte et collectes sélectives (emballages, papier, verre, parfois biodéchets, cartons, encombrants), communication de proximité.
Le SYVADEC	- Prévention : Programmes régionaux menés sur le périmètre adhérent : pédagogie, campagnes de communication régionales, plan compostage, programme régional réemploi et économie circulaire, accompagnement des adhérents : études, kits de communication, kit d'actions PLPDMA, animation du réseau adhérents... - Valorisation : construction et gestion des équipements dédiés au tri et à la valorisation (déchetteries, centres de regroupement du tri, centres de tri, plateformes de compostage...), filières de valorisation, lien avec les éco-organismes.
ADEME	- Soutien technique et financier
OEC	- Soutien technique et financier

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022

1.2.3. Les acteurs locaux de la prévention

Dans le cadre de ses actions menées sur la thématique de l'Economie Circulaire, le SYVADEC a identifié un certain nombre d'acteurs impliqués sur le don, le réemploi ou encore la réparation.

Le SYVADEC a établi des partenariats avec certains d'entre eux :

Intercommunalité	Type de structure	Nom
CAB	Association	OPRA A LECCIA (RECYCLA CORSE) ASSOCIATION ALPHA U MARINU (CPIE) ISATIS Femmes solidaires
	Magasin	LA P'TITE USINE LEROY MERLIN
MARANA GOLO	Magasin	MADE IN FAIT MAIN
COSTA VERDE	Association	ADIEU LA ROUE DE SECOURS
	Parc	PARC GALEA
CENTRE CORSE	Tiers-lieu	FAB LAB
	Association	A RINASCITA (CPIE)
PASQUALE PAOLI	Association	ECO CREAZIONE
ILE ROUSSE-BALAGNE	Association-boutique	A RIMESSA
CALVI-BALAGNE	Association	ATTELU D'ECO CREAZIONE
CAPA	Association	RECYCLA CORSE LA FALEPA INIZIATIVA CPIE
SUD CORSE	Association	DINO
SPELUNCA LIAMONE	Association	RACINES DE FEMME SIPOFA
ALTA ROCCA	Association	CASA LIA ET ABY'S HOME
SARTENAI VALINCO	Association	UN MEUBLE POUR TOUS
NEBBIU CONCA D'ORU	Bénévole	Pierre Baudry à la recyclerie de Saint-Florent
CAP CORSE	Association	MARE VIVU

Tous les acteurs associatifs identifiés par le SYVADEC sont répertoriés sur le site internet du SYVADEC, avec leurs pages internet ou groupes sur les réseaux sociaux, dans la rubrique « comment réduire mes déchets » qui propose également un annuaire de la réparation.

Pour ses actions pédagogiques, le SYVADEC travaille en partenariat avec le rectorat et l'ensemble des écoles maternelles et primaires, des collèges et des lycées. Un nouveau partenariat a également été instauré à partir de 2021 avec l'Université de Corse, le FabLab de Corte et le CROUS.

Le SYVADEC travaille également en partenariat avec des acteurs privés de la prévention : les partenaires privilégiés des actions de prévention menées par le syndicat sont les grandes et moyennes surfaces, les cafés-hôtel-restaurants et les fédérations et associations de professionnels du secteur touristiques, notamment l'UMIH.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



1.2.4. Les acteurs locaux de la valorisation

Afin de massifier et préparer les différents flux dont il a la charge, le SYVADEC travaille avec des opérateurs locaux de valorisation par le biais de marchés publics ou de conventions avec des éco-organismes dans le cadre des filières REP (responsabilité élargie du producteur).

	Flux	Opérateurs locaux	Localisation
1	Emballages légers en mélange	AM Environnement Environnement Service Francisci Environnement	Biguglia Mezzavia Aghione
2	Verre	AM Environnement Francisci Environnement Corse Eurodéchets Giraschi Environnement / STOC	Biguglia Aghione Mezzavia Porto Vecchio
3	Papiers	AM Environnement Environnement Service Francisci Environnement	Biguglia Mezzavia Aghione
4	Cartons bruns	AM Environnement Environnement Service Francisci Environnement Balagne Recyclage	Biguglia Mezzavia Aghione Calvi
5	Meubles (DEA)	AM Environnement Environnement Service	Biguglia Mezzavia
6	Déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E)	AM Environnement Environnement Service	Biguglia Mezzavia
7	Pneus	Environnement Service	Mezzavia
8	Déchets diffus spécifiques (DDS)	Chimirec Corsica Toxicorse	Folelli Mezzavia
9	Piles	Chimirec Corsica	Folelli
10	Lampes	Environnement services	Borgo / Mezzavia
11	Cartouche d'encre	LVL via UPS	Région
12	Bouteilles de gaz	Butagaz, Antargaz, Primagaz	Région
13	Huiles minérales	Chimirec Corsica	Folelli
14	Huiles végétales	Chimirec Corsica	Folelli
15	Bois	Environnement services Transports Agostini	Borgo Porto Vecchio
16	Métaux	Environnement services Environnement services Francisci Environnement	Borgo Mezzavia Aghione
17	Gravats	Cico carrière Balagne Recyclage Francisci environnement Lanfranchi Environnement Corse concassage recyclage	Lucciana Calvi Aghione Viggianello Mezzavia
18	Végétaux	AM Environnement (Réception) Balagne Recyclage (Réception et Valorisation) CMO Industrie (Réception et Valorisation) SLTP (Réception et Valorisation) STOC (Réception et Valorisation) Transports Agostini (Réception et Valorisation)	Biguglia Calvi Cervione Aghione Porto Vecchio
19	Tout-venant	Environnement services STOC - Francisci	Borgo / Mezzavia Prunelli di Fiumorbu

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de transmission : 02/06/2022
Date de réception en préfecture : 02/06/2022



20	Textiles	Environnement services	Mezzavia
21	Biodéchets	AM Environnement (Réception) Balagne Recyclage (Réception et Valorisation) SLTP (Réception et Valorisation)	Biguglia Calvi Cargèse

En matière de valorisation locale, le SYVADEC a également développé des partenariats avec les chambres consulaires et fédérations professionnelles, ainsi qu'avec l'Université et le FabLab de Corte.

1.2.5. Les acteurs nationaux de la prévention et de la valorisation

Le SYVADEC travaille en partenariat au niveau national avec plusieurs type d'acteurs de la prévention et de la valorisation :

- Les réseaux de partage d'expérience : Compost Plus, AMORCE, Cercle national du recyclage,
- Les éco-organismes des filières REP : CITEO, EcoLogic, Eco-Mobilier, Eco-DDS, Eco-TLC, Recylum, Aliapur, Screlec,
- Les centres de tri et repreneurs des matières triées : PAPREC VALRENA (centre de tri à Nîmes), O-I pour le verre, Valorplast pour les plastiques, Smurfit pour les cartons, PAPREC pour les papiers.

1.3. Enjeux de la prévention et de la valorisation des déchets en Corse

Les enjeux de la prévention et de la valorisation des déchets sont particulièrement importants en milieu insulaire, et en Corse en particulier :

- Enjeux techniques : la Corse ne dispose pas d'unité de valorisation énergétique, l'incinération étant une technique de traitement écartée dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets, et ne dispose que de deux ISDND pour le traitement des déchets ultime, dont les capacités autorisées doivent être étendues chaque année pour permettre le traitement d'ensemble des déchets résiduels produits.
- Enjeux environnementaux : la réduction de la production de déchets et le recyclage économisent les ressources naturelles, limitent les pollutions et émissions de gaz à effet de serre des transports (pour la réduction des déchets à la source) et de la production de biens à partir de ressources naturelles (pour le recyclage). Chaque tonne enfouie évitée permet d'économiser, en moyenne, l'émission de 0,4 tonne équivalent CO₂. Le recyclage du verre, des emballages, des métaux et des DEEE triés en Corse permet déjà d'éviter l'émission de 26 676 t.eq.CO₂, et chaque tonne recyclée supplémentaire permet d'éviter l'émission de 0,5 t.eq.CO₂ pour le verre, de 2 t.eq.CO₂ en moyenne pour les emballages, de 1,1 t.eq.CO₂ pour les DEEE et de 1,2 t.eq.CO₂ pour les métaux.
- Enjeux financiers pour les contribuables : les déchets évités permettent de limiter les coûts de collecte et de traitement, qui sont 2,5 fois plus élevés en Corse qu'en moyenne nationale (268 €HT/hab. contre 98 €HT/hab. en 2020). Les actions de prévention permettent d'économiser 414€ par tonne d'OMR évitée. En comparaison, le compostage à la source coûte 93 € par tonne compostée. De même, les coûts de collecte et traitement du verre et des déchets de recycleries sont moins élevés que les OMR (respectivement 148 et 204 €/tonne). En revanche ce n'est pas le cas pour les emballages et les biodéchets collectés qui ont un coût de collecte et traitement beaucoup plus important que les OMR (respectivement 1 120 et 1 108 €/tonne)
- Enjeux économiques et sociaux* : le service public de gestion des déchets génère 1 446 emplois directs et indirects en Corse dont 93% sont des emplois locaux, et la majorité de ces emplois (52%) sont dédiés aux déchets recyclables : le tri génère 20 emplois pour 1 000 tonnes de déchets triés contre 4 pour les déchets résiduels. Les déchets triés représentent également la majorité (55%) de la valeur ajoutée du service public de gestion des déchets en Corse soit 31,5 m€ en 2019, malgré un taux de tri de 37%.

*Données extraites de l'Etude sur les impacts socio-économiques du service public de gestion des déchets ménagers de Corse en 2019, consultable sur le site de l'ODEM Corsica.

Accusé de réception en préfecture
02/06/2022
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



1.4. Bilan des actions menées en matière de prévention et de valorisation lors de la précédente mandature

Après un premier programme de prévention de 2009 à 2014, qui avait permis une baisse de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant évaluée à 11% en 5 ans, le SYVADEC a candidaté en septembre 2015 au programme Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchets (TZGZD) du ministère du Développement Durable et de l'Energie en élaborant un programme complet basé sur les thématiques principales imposées par le label. En octobre 2015 le projet du SYVADEC a été labellisé TZGZD et retenu pour bénéficier de l'accompagnement technique de l'ADEME ainsi que d'un soutien financier pour la mise en place d'une animation territoriale sur 3 ans.

A la suite de ces premières étapes, ces thématiques ont été ancrées dans la Politique du syndicat, qui a pris la forme d'un programme stratégique pour la mandature 2016-2020, décliné en quatre axes :

- Axe 1 : Moderniser et finaliser notre réseau d'infrastructures et assurer la sécurité de traitement
- Axe 2 : Adapter nos filières de valorisation et notre service aux objectifs ambitieux de nos adhérents en matière de tri
- Axe 3 : Optimiser la qualité du service et maîtriser les coûts
- Axe 4 : Concevoir et diffuser les outils pour réduire les déchets à la source

Le bilan des actions de prévention et de valorisation correspondantes pour la mandature 2016-2020 est présenté ci-après.

Axe 1 : Moderniser et finaliser notre réseau d'infrastructures : les travaux menés au service du tri et de la valorisation

Sur la période 2016-2020, 5,2 m€ ont été investis par le SYVADEC pour construire ou rénover des installations au service de la valorisation des déchets.

Les principaux investissements en matière de valorisation ont porté sur :

- La rénovation et la modernisation pour l'accueil de toutes les filières de tri des recycleries transférées par les adhérents,
- L'acquisition d'une recyclerie mobile pour le grand Bastia,
- La création des plateformes de compostage des biodéchets et végétaux de Corte et de Viggianello,
- La création de centres de regroupement du tri à Sainte-Lucie de Porto-Vecchio et Corte.

Axe 2 : Adapter nos filières de valorisation et notre service aux objectifs ambitieux de nos adhérents en matière de tri

> Accroissement de la valorisation en recyclerie :

- Elaboration et mise en œuvre d'une procédure qualité à la réception des flux de valorisables pour accompagner les adhérents dans leurs objectifs d'amélioration du tri.
- Mise en place de nouvelles filières : cartouches d'encre, huiles, bouteilles de gaz, pneus, instruments d'écriture.
- Mise en œuvre d'un marché de tri et valorisation du tout-venant de recycleries.
- Réalisation de caractérisations annuelles des bennes de tout-venant.
- Création d'un guide du tri exhaustif à destination des agents de recycleries.
- Déploiement de la filière piles dans toutes les écoles du réseau EcoScola et participation à l'opération piles solidaires de SCRELEC.
- Réalisation de six campagnes de communication régionales de promotion des filières en recycleries.

Les déchets de recyclerie valorisés par le SYVADEC sont passés de 25 000 tonnes en 2016 à 60 000 tonnes en 2020 sous l'effet cumulé des transferts de recycleries et des mesures d'accroissement de la valorisation du tri.

> Consolidation de la filière de valorisation des biodéchets :

En parallèle de la mise en œuvre du plan compostage (axe 4) et de la construction des plateformes de compostage de Viggianello et de Corte (axe 1), le SYVADEC a accompagné ses adhérents dans la mise en œuvre de collectes sélectives de biodéchets par deux actions de mutualisation.

Accusé de réception en préfecture
N° 250009827-26220420-2021-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception en préfecture : 02/06/2022



- La création d'un groupe de travail biodéchets avec deux rendez-vous annuels : fin 2020, 9 intercommunalités avaient déployé une collecte des biodéchets des professionnels dont quatre étendues aux particuliers,
- L'accompagnement "Plan biodéchets 2023" restitué en 2021, qui a permis à toutes les intercommunalités de définir leur plan de généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici fin 2023.

>Optimisation de la filière Textiles :

- Le mode de collecte a évolué en 2016 pour passer en régie.
- Densification progressive du réseau principal et mise en place de collectes secondaires en partenariat avec les EPCI volontaires : ajout de 130 bornes de collectes
- Réalisation de deux campagnes régionales de promotion de la filière et du service.

Fin 2020, le réseau était composé de 177 PAV accueillant 186 bornes (1 PAV pour 1 890 hab), et les textiles collectés avaient plus que doublé en passant de 400 tonnes avant 2016 à 850 tonnes en 2020.

>Mise en place de modalités de cotisations plus incitatives :

- Reversement intégral des soutiens et ventes de matière liés au tri aux adhérents au prorata de leurs tonnages collectés à partir de 2017.
- Instauration de nouveaux soutiens reversés aux adhérents pour les ambassadeurs du tri, la communication de proximité et la réalisation de leur matrice des coûts.

> Accroissement de la valorisation des emballages :

100 % de la population corse est passée aux extensions des consignes de tri en août 2018, avec 4 ans d'avance sur l'obligation réglementaire de 2022. L'extension des consignes de tri permet de trier tous les emballages y compris les films, barquettes, pots et petits aluminiums dans la poubelle jaune. Les impacts de cette simplification du geste de tri ont été visibles dès la première année avec une augmentation de 40% des tonnages triés.

Dans le même temps, les 19 EPCI ont commencé à être caractérisées pour déterminer leur taux de refus individuel.

Axe 4 : Concevoir et diffuser les outils pour réduire les déchets à la source

>Développement d'un nouveau programme de compostage ambitieux :

Le plan compostage a été considérablement renforcé à partir de 2016 avec :

- La distribution gratuite de composteurs de jardin ou de balcon adaptés à l'habitat individuel (maisons, appartements) : 39.465 composteurs ont été distribués au total en Corse soit une population desservie de 86.823 hab. permanents dont 30 365 composteurs distribués par le SYVADEC et 9 100 par les intercommunalités.
- L'installation de composteurs partagés adaptés à l'habitat collectif dans les cœurs de villages et les quartiers d'habitation : 64 composteurs partagés installés, population desservie : 4.787 hab. Permanents.
- La formation des « habitants utilisateurs » par les animateurs compostage du SYVADEC ou des intercommunalités lors de la remise du matériel ou de son installation : 370 sessions de distribution par an et une hotline dédiée aux questions sur le compostage.
- La communication tout au long de l'année pour promouvoir le compostage auprès du grand public : 4 campagnes réseaux sociaux et un article de presse chaque mois, une campagne régionale de grande ampleur chaque année au printemps.
- La création et l'animation du réseau de référents biodéchets des intercommunalités avec 2 rendez-vous par an et la formation des maîtres composteurs : 1 formation maître composteur tous les 3 ans

En 2021, 27 % des Corses disposaient d'une solution de compostage, 4 300 tonnes de biodéchets étaient détournées chaque année grâce au compostage et les biodéchets encore présents dans la poubelle grise avaient déjà diminué de 120 à 108 kg/hab. Les utilisateurs de composteurs étaient sans faille de 95 % et 84 % utilisaient leur composteur.

Accusé de réception en préfecture
02/06/2022 10:24:52
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



>Sensibilisation à des comportements durables :

- De nombreux partenariats ont été menés (UNSS, CFA2B, INSEME, SDIS2B, UMIH, festivals...) afin de sensibiliser les acteurs au tri et à la prévention.
- Le programme EcoScola a été lancé, en collaboration avec le Rectorat de l'Académie de Corse, par le biais d'une convention.
- Un plan d'action contre le gaspillage alimentaire a également été lancé dans les cantines associées aux écoles en accompagnement.
- Des campagnes régulières ont été lancées sur les réseaux sociaux à différentes occasions, dont les SERD. Message principal : « il est important de réduire tous les déchets et en priorité ceux qui ne se trient pas ».

>Aide au développement d'une politique de réemploi régionale :

- Mise en place de convention avec trois associations de type Ressourceries pour autoriser et encadrer le prélèvement de matières sur les recycleries du réseau SYVADEC.
- Participation active à l'étude et l'accompagnement portés par l'ADEME et le CRESS Corsica pour la mise en place d'un réseau insulaire de Ressourceries.
- Organisation d'une visite du supermarché inversé du SMICVAL avec les intercommunalités adhérentes.
- Contribution aux groupes de travail de l'OEC pour l'élaboration de la feuille de route régionale pour l'économie circulaire.

Les résultats de ces actions de soutien au réemploi ont été mitigés : deux ressourceries seulement se sont créées ou renforcées suite à l'accompagnement de l'ADEME et du CRESS, et les tonnages prélevés par les ressourceries partenaires se sont avérés très limités. Ces conclusions ont amené le SYVADEC à s'inscrire directement comme acteur du réemploi dans les nouvelles orientations stratégiques, et non plus seulement en aide aux structures existantes.

1.5. Types et quantités des déchets ménagers et assimilés produits et évolution

1.5.1.La production de DMA en Corse en 2021

En 2021, la production de déchets municipaux par habitant était de 721 kg en Corse, soit une production totale (hors gravats) de 243 933 tonnes. C'est 8 % de plus qu'en 2020, soit 17 033 tonnes.

Production de DMA par type de déchets en 2021 :

Déchet	2021	
	Production (tonnes)	Production (kg/hab.)
Biodéchets détournés	4 298	13
Résiduels	150 187	444
Collectes sélectives	30 008	89
Valorisables recyclerie	67 289	199
Total	251 782	744
Total DMA produits hors gravats	243 932	721
Total DMA collectés hors gravats	239 634	708

Le taux de tri est de 38,4%, dont 24,4% par les recycleries, 12,3% par les collectes sélectives et 1,8% par compostage à la source des biodéchets.

Sur le périmètre du SYVADEC, qui est le seul dont les données sont connues précisément pour l'année 2010, la production de déchets par habitant permanent est passée de 777 kg/hab. en 2010 à 721 kg/hab. en 2021 soit une réduction de la production de 7 %. Si l'on considère les déchets ménagers et assimilés collectés et traités (hors compostage de proximité), la baisse est de 8% par rapport à 2010 (708 kg/hab. en 2021 contre 768 Kg/hab. en 2010).

Accusé de réception en préfecture
N° 2021-03235
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception : 02/06/2022



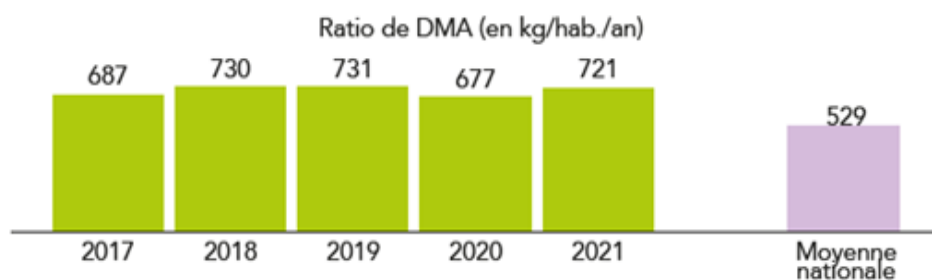
Évolution de la production de DMA par habitant sur le périmètre du SYVADEC depuis 2010 :

Année	Population desservie	DMA produits (tonnes)	Ratio de production de DMA (kg/hab.)	Evolution DMA produits / 2010	DMA collectés (tonnes)	Ratio de DMA collectés (kg/hab.)	Evolution DMA collectés / 2010
2010	173 857	135 035	777	0%	133 485	768	0%
2017	302 493	190 883	631	-19%	190 883	631	-18%
2018	305 281	205 706	674	-13%	202 904	665	-13%
2019	308 200	212 391	689	-11%	209 266	679	-12%
2020	312 464	214 755	687	-12%	211 034	675	-12%
2021	315 820	227 802	721	-7%	223 504	708	-8%

Cette baisse du ratio de production est cependant minorée, puisque les tonnages des déchetteries et éco-points transférés par les adhérents au SYVADEC de 2018 à 2020 (Lucciana, Corbara, Vallecalle, Figari, Bonifacio, Porto-Vecchio, Corte, Castifao, Cervione, Campile et San Lorenzo) n'étaient pas inclus en 2010 dans les données de production du SYVADEC et ne sont pas connus à cette date.

1.5.2. Evolution de la production totale de DMA en Corse depuis 2017

À l'exception de l'année 2020, marquée par la situation sanitaire et le recul de l'activité touristique, la production globale de déchets est en augmentation constante depuis 2017 :



Cette évolution est due à l'importante croissance démographique régionale : +1,1 % en moyenne par an depuis 2015 contre une moyenne nationale de +0,4 % :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Pop municipale INSEE	316 257	320 208	324 212	327 283	330 455	334 938	338 554	340 440	
Évolution pop INSEE annuelle		+1,2%	+1,3%	+0,9%	+1,0%	+1,4%	+1,1%	+0,6%	+1,1%

Une étude de l'ATC réalisée en 2017 a évalué l'activité touristique à 82 876 équivalents habitants permanents, soit 25% de population supplémentaire par rapport à la population permanente. L'absence de données aussi précises les années suivantes ne permet malheureusement pas de suivre l'évolution de cette population touristique depuis, alors qu'elle influe beaucoup sur la production de DMA.

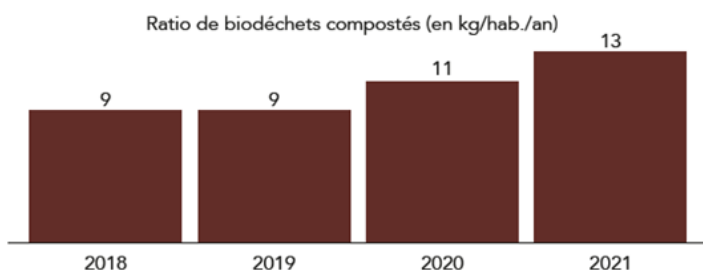
1.5.3. L'évolution de la production par type de déchet

Les biodéchets compostés à la source

En Corse, les biodéchets sont soit collectés séparativement par les intercommunalités, soit compostés par les habitants grâce au plan compostage régional déployé par le SYVADEC. En 2021, 27 % de la population [moyenne nationale 30 % en 2020, source ADEME] disposait d'une solution de compostage, ce qui a permis de détourner 4 298 t de biodéchets.

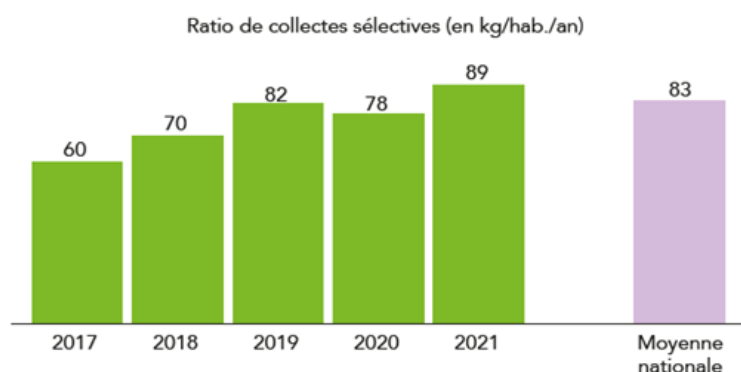
Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022





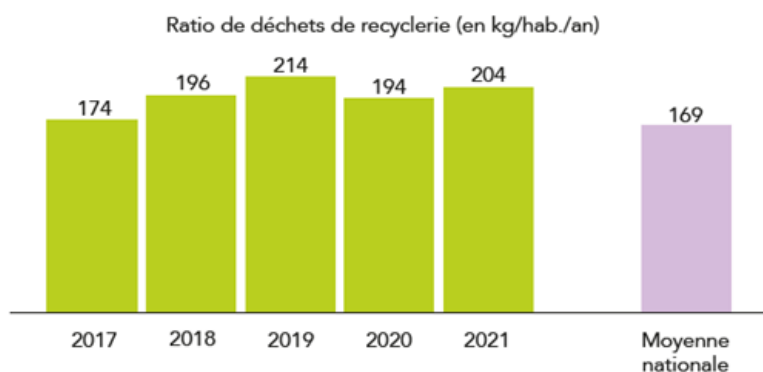
La collecte sélective (4 flux : emballages, papier, verre et biodéchets)

En 2021, les collectes sélectives sont en augmentation constante, particulièrement les emballages dont le tri a été multiplié par deux depuis la mise en place des extensions de consignes de tri en 2018.



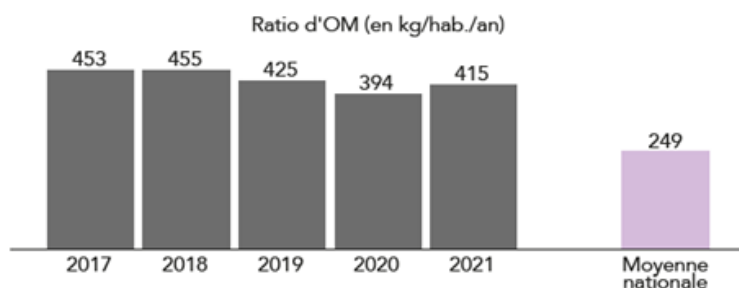
Le service des recycleries

En 2021, le volume des déchets de recyclerie augmente de 5 % par rapport à 2020. 69 027 t ont ainsi été déposées dans les 25 recycleries du SYVADEC, les 2 sites gérés par les intercommunalités et la recyclerie privée. Ce service permet de trier et valoriser 86 % des déchets entrants.



Les ordures ménagères

Entre 2020 et 2021, la production d'ordures ménagères augmente mais reste en deçà des ratios d'avant la crise sanitaire. 140 600 t d'ordures ménagères ont été produites en 2021 et traitées dans les deux installations de stockage présentes en Corse.



Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



1.6. Evolution prévisionnelle de production, de valorisation et d'enfouissement des DMA

En appliquant la tendance constatée d'évolution démographique moyenne de +1,1% par an, la population permanente de la Corse devrait atteindre près de 355 700 habitants en 2025 et 375 700 habitants en 2030.

Les projections sont réalisées sur la Corse entière et non sur le périmètre du SYVADEC qui couvre 93% de la population car la plupart des actions de prévention et de valorisation menées par le syndicat impactent la totalité de la population : la communication est régionale, le SYVADEC valorise la totalité des déchets triés par les adhérents partiels sur ses filières, et ses installations de tri et de valorisation sont accessibles à la totalité de la population.

En l'absence de mesures de prévention et de valorisation, l'évolution prévisionnelles de la production de DMA et d'OMR en Corse peut être évaluée dans une fourchette deux hypothèses, selon le maintien ou non des comportements de prévention et de tri actuels.

Dans les deux hypothèses, on considère que l'attractivité touristique reste stable, évalué à 83 000 équivalents habitants annuel. Une hausse de cette attractivité dégraderait les ratios de production et d'enfouissement.

1.6.1. Hypothèse optimiste

Dans cette hypothèse optimiste, on considère que les ratios de production par habitant se stabiliseront au niveau actuel, c'est à dire que les ménages continueront leurs gestes de compostage et de tri malgré l'obsolescence de leur composteur et la nécessité d'en acheter un nouveau pour le remplacer et malgré l'absence d'actions de sensibilisation et de communication.

La production tendancielle serait la suivante d'ici 2030 :

Hypothèse optimiste	2021										
Déchet	Production (tonnes)	Production (kg/hab. permanent)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Population INSEE		338 554	340 440	344 185	347 971	351 799	355 668	359 581	363 536	367 535	371 578
Tourisme (équivalent hab.)		83 000	83 000	83 000	83 000	83 000	83 000	83 000	83 000	83 000	83 000
Population totale		421 554	423 440	427 185	430 971	434 799	438 668	442 581	446 536	450 535	454 578
biodéchets détournés	4 298	13	4 322	4 369	4 418	4 466	4 515	4 565	4 615	4 666	4 717
Résiduels	150 187	444	151 024	152 685	154 364	156 062	157 779	159 515	161 269	163 043	164 837
OM	140 600	415	141 383	142 938	144 511	146 100	147 708	149 332	150 975	152 636	154 315
Tout venant résiduel	9 587	28	9 640	9 746	9 854	9 962	10 072	10 182	10 294	10 408	10 522
Collectes sélectives	30 008	89	30 175	30 507	30 843	31 182	31 525	31 872	32 222	32 577	32 935
Biodéchets	3 116	9	3 133	3 168	3 203	3 238	3 274	3 310	3 346	3 383	3 420
Emballages	9 943	29	9 998	10 108	10 220	10 332	10 446	10 561	10 677	10 794	10 913
Papier	3 128	9	3 145	3 180	3 215	3 250	3 286	3 322	3 359	3 396	3 433
Verre	13 821	41	13 898	14 051	14 205	14 362	14 520	14 679	14 841	15 004	15 169
Valorisables recyclerie	67 289	199	67 664	68 408	69 161	69 921	70 691	71 468	72 254	73 049	73 853
Bois	4 726	14	4 752	4 805	4 857	4 911	4 965	5 020	5 075	5 131	5 187
cartons	7 932	23	7 976	8 064	8 153	8 242	8 333	8 425	8 517	8 611	8 706
DDS	262	1	263	266	269	272	275	278	281	284	288
DEEE	4 666	14	4 692	4 744	4 796	4 849	4 902	4 956	5 010	5 065	5 121
Gravats	7 850	23	7 894	7 981	8 068	8 157	8 247	8 338	8 429	8 522	8 616
Huiles	82	0	82	83	84	85	86	87	88	89	90
Métaux	6 698	20	6 735	6 809	6 884	6 960	7 037	7 114	7 192	7 271	7 351
Meubles	11 357	34	11 420	11 546	11 673	11 801	11 931	12 062	12 195	12 329	12 465
Pneus	324	1	326	329	333	337	340	344	348	352	356
Textiles	1 127	3	1 133	1 146	1 158	1 171	1 184	1 197	1 210	1 223	1 237
TV valorisé	7 719	23	7 762	7 847	7 934	8 021	8 109	8 198	8 289	8 380	8 472
Végétaux	14 545	43	14 626	14 787	14 950	15 114	15 280	15 448	15 618	15 790	15 964
Total	251 782	744	253 185	255 970	258 785	261 632	264 510	267 420	270 361	273 335	276 342
Total DMA produits hors gravats	243 932	721	245 291	247 989	250 717	253 475	256 263	259 082	261 932	264 813	267 726
Total DMA collectés hors gravats	239 634	708	240 969	243 620	246 299	249 009	251 748	254 517	257 317	260 147	263 009

Les DMA collectés augmenteraient de 4% en 2025 par rapport à 2021 et de 10% en 2030, et les DMA résiduels enfouis atteindrait 156 000 tonnes en 2025 et près de 165 000 tonnes en 2030.

Les ratios de production/habitant resteraient identiques et donc éloignés des objectifs réglementaires de réduction, de tri et d'enfouissement.

Attestation de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



1.6.2. Hypothèse pessimiste

Dans cette hypothèse pessimiste, on considère qu'une partie des ménages arrêteront de composter lorsque leur composteur sera obsolète, et que les nouveaux ménages à l'origine de la hausse de population ne s'équiperont pas faute d'incitation à le faire. On constaterait alors une baisse de 10% par an des tonnages détournés actuels. Le ratio de biodéchets détournés par compostage diminuerait de 13kg/hab en 2021 à 6 kg/hab en 2025 et 4 kg/hab en 2030. Les kg/hab non détournés se rajouteraient au ratio de production d'OMR par habitant.

On considère également que le geste de tri sera impacté par l'absence de nouvelles actions de sensibilisation et de communication : le ratio des collectes sélectives par habitant diminuerait de 5% par an. Il passerait de 89 kg/hab. en 2021 à 72 kg/hab. en 2025 et 56 kg/hab. en 2030.

Les ratios de production de déchetterie sont maintenus.

La production tendancielle serait la suivante d'ici 2030 :

Hypothèse pessimiste	2021										
Déchets	Production (tonnes)	Production (kg/hab. permanent)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Population INSEE		338 554	340 440	344 185	347 971	351 799	355 668	359 581	363 536	367 535	371 578
Tourisme (équivalent hab.)		83 000	83 000	83 000	83 000	83 000	83 000	83 000	83 000	83 000	83 000
Population totale		421 554	423 440	427 185	430 971	434 799	438 668	442 581	446 536	450 535	454 578
biodéchets détournés	4 298	13	3 868	3 481	3 133	2 820	2 538	2 284	2 056	1 850	1 665
Ratio biodéchets détournés/hab.			9	8	7	6	6	5	5	4	4
Résiduels	150 187	444	191 357	195 269	199 102	202 864	206 560	210 196	213 778	217 311	220 799
Ratio DMA résiduel/hab.			452	457	462	467	471	475	479	482	486
OM	140 600	415	179 366	183 172	186 898	190 551	194 138	197 663	201 133	204 553	207 927
Ratio OMR/hab.			424	429	434	438	443	447	450	454	457
Tout venant résiduel	9 587	28	11 991	12 097	12 204	12 312	12 422	12 533	12 645	12 758	12 873
Collectes sélectives	30 008	89	35 701	34 215	32 792	31 429	30 123	28 872	27 673	26 524	25 424
Ratio collectes sélectives/hab.			84	80	76	72	69	65	62	59	56
Biodéchets	3 116	9	3 702	3 548	3 401	3 260	3 124	2 994	2 870	2 751	2 637
Ratio biodéchets/hab.			9	8	8	7	7	7	6	6	6
Emballages	9 943	29	11 814	11 323	10 852	10 401	9 969	9 555	9 158	8 778	8 414
Ratio emballages/hab.			28	27	25	24	23	22	21	19	19
Papier	3 128	9	3 717	3 562	3 414	3 272	3 136	3 006	2 881	2 762	2 647
Ratio papier/hab.			9	8	8	8	7	7	6	6	6
Verre	13 821	41	16 422	15 739	15 084	14 458	13 857	13 281	12 730	12 202	11 696
Ratio verre/hab.			39	37	35	33	32	30	29	27	26
Valorisables recyclerie	67 289	199	84 159	84 903	85 656	86 417	87 186	87 963	88 750	89 544	90 348
Bois	4 726	14	5 911	5 963	6 016	6 070	6 124	6 178	6 233	6 289	6 346
cartons	7 932	23	9 921	10 009	10 097	10 187	10 278	10 369	10 462	10 556	10 650
DDS	262	1	328	331	334	336	339	343	346	349	352
DEEE	4 666	14	5 836	5 888	5 940	5 992	6 046	6 100	6 154	6 209	6 265
Gravats	7 850	23	9 818	9 905	9 993	10 082	10 171	10 262	10 354	10 446	10 540
Huiles	82	0	103	103	104	105	106	107	108	109	110
Métaux	6 698	20	8 377	8 451	8 526	8 602	8 679	8 756	8 834	8 913	8 993
Meubles	11 357	34	14 205	14 330	14 457	14 586	14 715	14 847	14 979	15 113	15 249
Pneus	324	1	405	409	412	416	420	424	427	431	435
Textiles	1 127	3	1 410	1 422	1 435	1 447	1 460	1 473	1 486	1 500	1 513
TV valorisé	7 719	23	9 654	9 740	9 826	9 913	10 002	10 091	10 181	10 272	10 364
Végétaux	14 545	43	18 192	18 353	18 515	18 680	18 846	19 014	19 184	19 356	19 530
Total	251 782	744	315 085	317 869	320 683	323 529	326 406	329 315	332 256	335 230	338 236
Total DMA produits hors gravats	243 932	721	305 267	307 964	310 690	313 447	316 235	319 053	321 903	324 783	327 696
Total DMA collectés hors gravats	239 634	708	301 398	304 482	307 557	310 628	313 697	316 769	319 847	322 933	326 031

Les DMA collectés augmenteraient de 5% en 2025 par rapport à 2021 et de 11% en 2030, et les DMA résiduels enfouis atteindrait près de 164 000 tonnes en 2025 et 180 000 tonnes en 2030.

Par hypothèse, le ratio de production serait le même qu'en 2021 à 721 kg/hab., en revanche le ratio de DMA collecté passerait de 708 à 713 kg/hab., le taux de tri diminuerait à 35% en 2025 et 30% en 2030 contre 38% en 2021 et le ratio d'enfouissement passerait de 444 à 485 kg/hab. Le ratio d'OMR serait le plus dégradé : il passerait de 415 à 457 kg/hab.

Ces ratios évolueraient donc à l'encontre des objectifs réglementaires de prévention, de valorisation et de réduction du stockage.



2. Objectifs de prévention et de valorisation

2.1. Objectifs réglementaires et stratégiques

Les principaux objectifs réglementaires en matière de déchets ménagers et assimilés sont les suivants :

1- Réduire les déchets au maximum

Prévention

Réemploi

Objectifs réglementaires

Réduction à la source de 15 % par rapport à 2010 en 2030 > **2021 : -8 %**

Généralisation du tri à la source des biodéchets en 2023 > **2021 : 27 % par le compostage**

Réemploi de 5 % des déchets ménagers en 2030 > **2021 : 0,7%**

2 - Augmenter le tri et la valorisation

Recyclage

Valorisation énergétique

Objectifs réglementaires

Taux de réemploi et recyclage : 55 % en 2025, 60% en 2030 et 65% en 2035 > **2021 : 34%**

Généralisation de la simplification du tri en 2022 > **2021 : réalisée depuis 2018**

9 nouvelles filières de 2021 à 2025 > **2021 : +1**

Obligation d'assurer la valorisation énergétique d'au moins 70% des déchets non valorisables en 2025 > **2021 : 7%**

3 – Réduire les déchets résiduels

Stockage

Objectifs réglementaires

Réduction du stockage de 50% par rapport à 2010 en 2025 > **2021 : -29%**

10 % maximum de déchets ménagers stockés en 2035 > **2021 : 61%**

En complément de ces objectifs réglementaires, le SYVADEC a adopté des objectifs stratégiques portant sur l'ensemble de ses missions, dont plusieurs concernent la prévention et la valorisation, et des objectifs liés à son plan pluriannuel d'investissement dont plusieurs concernent des équipements dédiés au réemploi, au tri et à la valorisation. Les objectifs du PPI ont été réajustés en mai 2022 dans un souci de maîtrise des coûts pour les adhérents, et les objectifs du plan compostage ont été adaptés aux conclusions du plan biodéchets 2023 restitué fin 2021.

Les objectifs et indicateurs du SYVADEC pour la période 2021-2025 sont synthétisés dans le tableau de la page suivante.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



Objectifs et indicateurs du SYVADEC pour la période 2021-2025 :

	Indicateurs	Objectifs	2021	Cible 2025
Objectifs réglementaires	Production de déchets	Réduction de la production de déchets ménagers collectés par habitants par rapport à 2010 : 10% en 2020, 15% en 2030	8%	13%
	Filières REP	Neuf nouvelles filières REP de 2021 à 2025	1	9
	Tri des emballages	Généralisation de l'extension des consignes de tri à tous les emballages en 2022 : % hab.	100%	100%
	Tri à la source des biodéchets	Généralisation du tri à la source des biodéchets en 2023 : 95% de la population	27%	95%
		Généralisation du tri à la source des biodéchets en 2023 : détournement de 50 % des biodéchets des Omr en kg/hab avant mise en place du tri à la source (caractérisations Omr)	108kg	60kg
	Réemploi	Réemploi de 5 % des déchets ménagers en 2030	0,7%	2,6%
	Taux de réemploi et recyclage	Taux de réemploi et recyclage des déchets ménagers et assimilés : 55 % en 2025, 60 % en 2030, 65 % en 2035	34%	55%
	Valorisation énergétique	Valorisation énergétique d'au moins 70% des déchets non réemployés, recyclés ou compostés en 2025	8%	70%
	Stockage	Réduction du stockage par rapport à 2010 : 30% en 2020, 50% en 2025	29%	50%
		10 % maximum de déchets ménagers stockés en 2035	61%	40%
Objectifs stratégiques	Pédagogie	100% des établissements scolaires labellisés	70%	100%
	Compostage	Plan biodéchet 42% des hab. ont accès à un composteur	27%	42%
	Valo locale	20% de valorisation locale sur total DMA (hors gravats)	10%	20%
	GES	Bilan carbone : solde GES neutre (t équ. CO2)	94 555	0
	Contribution/t traitée	Maîtriser l'évolution des contributions (€/t)	181	130
	Contribution/hab.	Maîtriser l'évolution des contributions (€/hab)	137	91
	Tarification Incitative	38% de la population corse à la TI en 2025	0%	38%
Objectifs du PPI	Quais de transfert Omr	11 quais de transferts modernes opérationnels en 2025	10	11
	Centres regroupement du tri	10 CRT opérationnels en 2025	4	10
	Recycleries	25 recycleries opérationnelles en 2025	23	25
	Eco-Points	5 éco-points opérationnels en 2025	2	5
	Recy. mobiles	2 recycleries mobiles opérationnelles en 2025	1	2
	Espaces réemplois	30 espaces réemploi opérationnels en 2025	0	30
	Bioplateformes	4 bio-plateformes opérationnelles en 2025	2	4
	Centres de tri valorisation	2 CTV opérationnels ou en construction en 2025	0	2

2.2. Gisement de prévention et de valorisation

Chaque année depuis 2010, le SYVADEC fait réaliser sur les principales collectivités de son territoire des caractérisations des OMR par des bureaux d'études spécialisés. L'objectif est double :

- Mesurer l'impact des politiques volontaristes menées en matière de valorisation et de prévention.
- Identifier les gisements prioritaires sur lesquels agir.

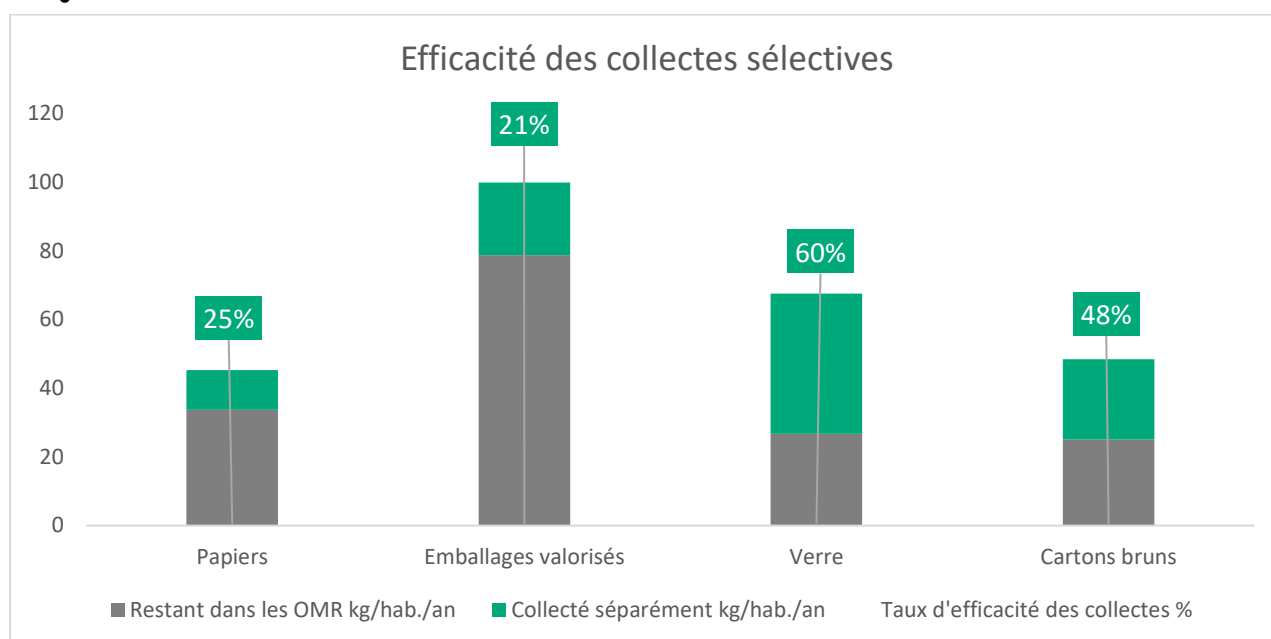
Les principaux résultats 2021 sont présentés ci-après :

Gisement	%	t/an	kg/hab./an
Gaspillage alimentaire	6%	8 505	25
Valorisation organique	20%	28 017	83
Collecte sélective	40%	55 612	164
Autres collectes spécifiques	4%	6 038	18
Déchets résiduels	30%	42 427	125
Total OMR	100%	140 600	415

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



- On observe globalement une diminution de la présence de déchets de tri au sein des ordures ménagères depuis 2018.
- Cependant, 70 % des ordures ménagères pourraient encore être triées et recyclées.
- 40 % de la poubelle corse est encore constituée d'emballages, de papier, de carton et de verre non triés. Les marges de progression sur le tri sont donc importantes, particulièrement sur le papier (75% restant à trier) et sur les emballages (79% restant à trier). De même plus de la moitié les cartons bruns ne sont pas triés.



- Les extensions des consignes de tri ne sont pas encore rentrées dans les habitudes : seules 14% sont triées.

Efficacité de collecte par matière des emballages valorisés	Restant dans les OMR	Collecté séparément	Taux d'efficacité des collectes
	kg/hab./an	kg/hab./an	%
Emballages valorisés	78,7	21,2	21%
Cartonnettes	21,53	7,4	26%
Tétra briques	1,29	0,6	32%
Flaconnages plastiques	11,38	4,9	30%
Extension des consignes de tri	35,23	6,0	14%
Emballages métalliques	9,29	2,3	20%

- Les biodéchets représentent toujours 20% de la poubelle grise et le gaspillage alimentaire 6% : le gisement à capter par les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, de compostage domestique ou de collecte séparative des biodéchets est important.
- Les actions de promotion des recycleries et de la filière textiles ont porté leurs fruits : ce type de déchets représente désormais 4% de la poubelle grise, comme en 2020, contre 7% en 2019. Le gisement de textiles collectés (3,3 kg/hab.) atteint désormais plus de la moitié des objectifs nationaux et régionaux (5,6 kg/hab. en 2025). S'il reste encore 10.1 kg/hab. de textiles dans la poubelle grise, ces derniers ont fortement diminué par rapport à 2018-2019 (17-18 kg/hab./an). Les tonnages de textiles collectés en points d'apport volontaire, ont augmenté en 2021 : la diminution des textiles au sein des OMR peut donc être liée à un meilleur captage (taux de captage passé de 13% en 2019 à 20% en 2021).

Accusé de réception en préfecture
025-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de mise en ligne : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



25% en 2021) et au développement de la revente de vêtements de seconde main. Néanmoins, on trouve encore 7kg/hab./an de vêtements, chaussures et maroquinerie en bon état, qui pourraient faire l'objet d'actions de réemploi (troc, vente, don aux associations) ou de tri dans les bornes textiles.

- Enfin, les déchets résiduels qui représentent 30% de la poubelle grise sont composés pour partie de déchets évitables, comme les textiles sanitaires (54 kg/hab.) qui pourraient être remplacés par l'utilisation de textiles sanitaires lavables.

Ainsi, le gisement de prévention et de valorisation encore présent dans les OM représente plus de 98 000 tonnes en 2021. Le gisement prioritaire dans les OMR pour les actions de réduction et de valorisation portées par le SYVADEC porte sur les biodéchets, les flux de collecte sélective et les textiles, qui représentent à l'échelle de la Corse de l'ordre de 95 500 tonnes de déchets potentiellement évitables ou triables (283 kg/hab.).

	Gisement encore présent dans les OMR (tonnes)	Gisement encore présent dans les OMR (kg/hab.)
Biodéchets (yc gaspillage alimentaire)	36 500	108
Emballages*	26 500	79
Papiers	11 500	34
Cartons bruns	8 500	25
Verre	9 000	27
Textiles	3 500	10
Total	95 500	283

* Emballages : acier, alu, petits alus, ELA, cartonnnettes, plastiques. Les papiers présents dans les EMR sont comptabilisés dans les papiers.

Le gisement global de tri par flux (capté en 2021 + restant à capter dans les OMR) est le suivant :

	Gisement capté 2021 (tonnes)	Gisement total (tonnes)	Gisement capté 2021 (kg/hab.)	Gisement global (kg/hab.)
Biodéchets	7 414	44 000	22	130
Emballages	7 184	34 000	21	100
Papiers	3 905	15 500	12	46
Cartons bruns	7 932	16 500	23	48
Verre	13 821	23 000	41	68
Textiles	1 127	4 500	3	13
Total	41 384	137 500	122	405

Pour ce qui concerne les **déchets des recycleries**, 67 289 tonnes sont captées et valorisées en 2021. Les bennes de tout-venant représentent 17 305 tonnes, dont 7 719 sont valorisés après tri dans les filières actuelles et 9 587 tonnes sont des tonnages résiduels enfouis.

Les caractérisations réalisées sur les bennes de tout-venant montrent que 20% de ces bennes sont susceptibles d'être valorisées dans les nouvelles filières REP qui seront mises en œuvre d'ici 2025 (bricolage et jardin, sport loisir, jeux jouets, placoplâtre), ce qui représente environ 3 000 tonnes (9 kg/hab.). En complément, il reste encore 1.9% de déchets de recyclerie dans les OMR soit environ 2 600 tonnes (8 kg/hab.). Le gisement de valorisables de recycleries encore captable s'élève donc globalement à 5 600 tonnes (17 kg/hab.).

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



3. Programme de prévention 2021-2026

Axe 1 : Réduire la production de déchets

Objectif réglementaire partagé avec les intercommunalités : réduire la production de déchets par habitant de 15% par rapport à 2010 en 2030.

Action 1 : Etude Tarification Incitative

- **Enjeux** : Réduire la production de déchets et inciter économiquement au tri
- **Objectifs de l'action** :
 - o Contribuer à couvrir 15 millions d'habitants en 2020 et 25 millions en 2025 Accompagner les intercommunalités à instituer une part variable dans le système de financement de la gestion des déchets en fonction des quantités de déchets produites.
 - o Accompagner les intercommunalités à instaurer une fiscalité des professionnels qui couvre le service.
- **Descriptif de l'action** :
 - o Etude préalable à l'instauration de la tarification incitative des ménages
 - o Etude préalable à l'instauration de la redevance spéciale incitative des professionnels.
 - o Puis accompagnement dans la mise en œuvre pour les territoires volontaires.
 - o Animation d'un réseau régional (voyage d'étude, formation, groupe de travail dédié «Coûts, financement et incitativité»)
- **Moyens à mettre en œuvre**
 - o **Techniques** : étude puis accompagnement
 - o **Humains** : 1 ETP
 - o **Financiers** : 150.000 € par an
- **Partenariats éventuels avec partage des responsabilités**
 - o Les intercommunalités : responsable de la fiscalité sur leur territoire
 - o L'ADEME : soutien technique et financier – L'OEC : soutien financier
- **Calendrier de mise en œuvre** : 2022-2023
- **Indicateur(s) de suivi** : nombre d'études finalisées
- **Objectif(s) chiffré(s) 2025** :
 - o 12 intercommunalités avec un plan d'action TI (1 en cours de réalisation en 2021)
 - o 1 plan régional Ti
 - o 38% de la population de Corse passée à la TI soit 130 000 habitants.

Action 2 : Plan compostage

- **Enjeux** : Généraliser le tri à la source des biodéchets
- **Objectifs de l'action** :
 - o Réduire les quantités de biodéchets dans les OMR et dans les DMA collectés
 - o Accroître le nombre de foyers pratiquant au moins une technique de compostage domestique des biodéchets, et maintenir cette pratique dans le temps.
- **Descriptif de l'action** :

Développer le compostage de proximité :

 - o Organiser des distributions de composteurs individuels dans toute la Corse.
 - o Renforcer le compostage individuel par le compostage partagé.
 - o Diffuser les bonnes pratiques lors des distributions et campagnes de communication.
 - o Former le réseau des référents des intercommunalités et animer le réseau régional.
 - o Réaliser une enquête des usagers pour connaître le niveau d'utilisation et les pratiques existantes.
- **Moyens à mettre en œuvre**
 - o **Techniques** : 10.000 composteurs individuels et 300 composteurs partagés
 - o **Humains** : 1 coordinateur biodéchets et 3 animateurs compostage

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



- o **Financiers** : 500 k€ par an
- **Partenariats éventuels avec partage des responsabilités**
 - o Les intercommunalités pour la communication de proximité, l'identification, la gestion des sites de compostage partagé
 - o ADEME et l'OEC (subvention)
- **Calendrier de mise en œuvre** : 2021 à 2026
- **Indicateur(s) de suivi** : taux de couverture de la population, nombre de composteurs distribués ou installés, tonnage de biodéchets détournés
- **Objectif(s) chiffré(s) 2025**
 - o Nombre de composteurs individuels distribués depuis le début du plan compostage : 39 500 composteurs individuels (30 365 en 2021)
 - o Nombre de composteurs partagés installés depuis le début du plan compostage : 370 sites de compostage partagé (64 en 2021)
 - o Taux de couverture de la population (régional) : 42 % (27% en 2021)
 - o Tonnage de biodéchets détournés à la source : 6.500 tonnes (4 298 t en 2021)
 - o Quantité de biodéchets détournée des OMR grâce au compostage : 19 kg/hab. (13 kg/hab. en 2021)

Action 3 : Oui Pub

- **Enjeux** : Réduire le gaspillage de papier
- **Objectifs de l'action** :
 - o Réduire la publicité non adressée
 - o Augmenter le niveau de connaissance des gestes de la prévention des déchets.
- **Descriptif de l'action** :
 - o Suppression de la publicité non adressée sur les trois territoires de l'expérimentation nationale (CAPA, CC Sud Corse, CC Centre Corse).
 - o Concertation et suivi avec les parties prenantes.
 - o Distribution des oui pub sur demande
 - o Evaluation du dispositif
- **Moyens à mettre en œuvre**
 - o **Techniques** : plan de communication annuel
 - o **Humains** : 0.5 ETP
 - o **Financiers** : 80.000 € pour l'opération
- **Partenariats éventuels avec partage des responsabilités**
 - o L'ADEME : soutien technique et financier
- **Calendrier de mise en œuvre** : 2022-2025
- **Indicateur(s) de suivi** : taux d'apposition, part de publicités non adressées dans les OM
- **Objectif(s) chiffré(s) 2025** : réduction de 50% des publicités non adressées dans les OM

Action 4 : Boite à projets PLPDMA

- **Enjeux** : Généraliser les programmes locaux de prévention
- **Objectifs de l'action** :

Accompagner les adhérents dans la réalisation de leurs programmes locaux de prévention
- **Descriptif de l'action** :
 - o Création et animation du groupe de travail dédié avec deux rendez-vous annuels pour créer les nouvelles actions régionales.
 - o Création des outils à décliner par les intercommunalités : REX des opérations menées et diffusion sur le portail adhérents du SYVADEC
- **Moyens à mettre en œuvre**
 - o Humains : service adhérent
 - o Technique : -
 - o Financier : -

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



- **Partenariats éventuels avec partage des responsabilités :**
 - o Les intercommunalités
- **Calendrier de mise en œuvre :** 2021-2026
- **Indicateur(s) de suivi :** Nombre de groupes de travail, Nombres d'actions types dans la boîte à projets.
- **Objectif(s) chiffré(s) 2025 :** un groupe de travail par an soit 5 sur la période 2021-2025, 30 actions et une boîte à projets actualisée chaque année.

Action 5 : Communication régionale

- **Enjeux :** Généraliser les gestes de réduction des déchets et de tri
- **Objectifs de l'action :**
 - o Augmenter le niveau de connaissance des gestes de la prévention des déchets.
 - o Encourager le passage à l'acte en mettant en évidence les bénéfices (environnementaux, économiques, éthiques et sociaux) issus du changement de comportement.
 - o Informer sur les actions en cours sur le territoire et sur leurs impacts.
- **Descriptif de l'action :**
Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention :
 - o 3 à 4 Campagnes de communication annuelles sur les thèmes de la prévention et la valorisation : compostage, tri, recyclerie, textiles...
 - o Journal trimestriel.
 - o Boîte à outils "kit de communication" pour les intercommunalités.
 - o Baromètre annuel.
- **Moyens à mettre en œuvre**
 - o **Techniques :** plan de communication annuel
 - o **Humains :** 2 ETP
 - o **Financiers :** 250.000 € par an
- **Partenariats éventuels avec partage des responsabilités**
 - o Les intercommunalités : relai de la communication de proximité
 - o ADEME et l'OEC (subvention)
- **Calendrier de mise en œuvre :** 2021 à 2026
- **Indicateur(s) de suivi :** nombre de campagne par an, nombre d'éditions du journal
- **Objectif(s) chiffré(s) 2025**
 - o nombre de campagne par an : 4 par an soit 20 sur la période 2021-2025
 - o nombre d'éditions du journal : 4 par an à partir de 2023 soit 12 sur la période 2021-2025

Action 6 : Eco-consommation

- **Enjeux :** Sensibiliser à la réduction des déchets sous toutes ses formes
- **Objectifs :**
 - o Réduire les quantités d'OMR
 - o Généraliser les bonnes pratiques.
- **Descriptif de l'action :**
 - o Travail avec les commerçants pour mettre en place et promouvoir des produits écoresponsables (corner « produits réutilisables », sac réutilisable pour le vrac).
 - o Partenariats avec des associations et des influenceurs pour la création de contenu.
 - o Diffusion de messages de prévention dans toutes les campagnes de communication.
 - o Création d'un modèle de borne de tri pour les magasins (tri en bout de caisse, piles, DEEE, lampes.)
 - o Expérimentation des « emballages » consignés pour les CHR avec un territoire pilote et déploiement selon les résultats de l'expérimentation
- **Moyens à mettre en œuvre**
 - o **Humains :** service adhérent/communication
 - o **Techniques :** -

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



- o Financiers : 20 k€ par an
- Partenariats éventuels avec partage des responsabilités,
 - o Les intercommunalités
 - o Les associations et influenceurs
 - o Les GMS
 - o Les CHR
- Calendrier de mise en œuvre : 2021-2026
- Indicateur(s) de suivi : Nombre d'actions menées
- Objectif(s) chiffré(s) 2025 : 1 action GMS, 3 partenariats influenceurs par an, message de prévention dans toutes les campagnes annuelles, 1 expérimentation de borne de tri, 1 baromètre par an à partir de 2022, 1 expérimentation emballages consignés en CHR.

Axe 2 : Préparer l'avenir en généralisant les actions pédagogiques

Action 7 : EcoScola, EcoCullegghju, EcoLiceu

- Enjeux : Former les écocitoyens de demain
- Objectifs de l'action :
 - o Former les scolaires de tous niveaux à la réduction de la production de déchets, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et au tri.
 - o Accroître les comportements écoresponsables à l'école, au collège et au lycée, pour que les jeunes les ramènent ensuite au sein de leur foyer.
 - o Soutenir le label E3D de l'Académie pour une académie verte.
- Descriptif de l'action :
 - o Accompagner les établissements scolaires et leurs cantines associées dans la mise en place de plans d'actions concrets destinés à favoriser la réduction des déchets, encourager le tri et lutter contre le gaspillage alimentaire.
 - o Développer des circuits pédagogiques sur les recycleries et bio-plateformes
 - o Développer un outil numérique : plateforme Web regroupant des informations sur la valorisation et la réduction, des jeux pédagogiques et permettant la diffusion d'actions exemplaires à l'ensemble du réseau d'établissements.
 - o Etendre le programme à l'Université de Corse en travaillant à la mise en œuvre d'appels à projets annuels à destination de toutes les filières pédagogiques.
- Moyens à mettre en œuvre
 - o Humains : 4 agents à temps complets dédiés à l'action + ¼ ETP communication
 - o Financier : 40.000 €/an pour l'ensemble des trois programmes : acquisition de lots pour les élèves, conception graphiques, spectacles, bourses pour les établissements lauréats...
- Partenariats éventuels avec partage des responsabilités
 - o Rectorat de l'Académie de Corse (convention)
 - o Etablissements scolaires
 - o Intercommunalités : mise à disposition des moyens de tri et collectes sélectives
- Calendrier de mise en œuvre : 2021-2026
- Indicateur(s) de suivi : % d'établissements accompagnés.
- Objectif(s) chiffré(s) 2025 :
 - o 100 % des établissements de l'Académie de Corse en accompagnement.

Action 8 : Workshops anti-gaspi

- Enjeux : Diminuer le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires
- Objectifs de l'action :

Accompagner les agents publics dans leur mission de lutte contre le gaspillage et la consommation excessive.
- Descriptif de l'action :

L'accompagnement réalisé dans les cantines a mis en évidence un besoin d'information et de formation des agents sur le gaspillage alimentaire. Il s'agit également d'une priorité du label E3D. Afin

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
55 place de la gare - 20100 Bastia
Date de réception préfecture : 02/06/2022



d'avancer concrètement sur ce sujet, le SYVADEC a créé un outil numérique pour réaliser des diagnostics plus précis. Afin de compléter cette action, le syndicat organisera régulièrement des groupes de travail réunissant les acteurs du sujet (agents de cantine, responsables mairie et collectivité territoriale de corse...) pour les faire travailler ensemble sur des problématiques concrètes, sous un format adapté à leurs attentes.

- **Moyens à mettre en œuvre**
 - o Humains : mutualisés avec l'action 6
 - o Technique : salles du SYVADEC
 - o Financier : -
- **Partenariats éventuels avec partage des responsabilités**
 - o Collectivités adhérentes, mairies, CdC
- **Calendrier de mise en œuvre** : Premier groupe de travail lancé au second semestre 2022. Rythme annuel par la suite.
- **Indicateur(s) de suivi** : Nombres de workshops organisés
- **Objectif(s) chiffré(s) 2025** :
 - o 4 workshops organisés.

Axe 3 : Développer le réemploi

Objectif réglementaire partagé avec les intercommunalités : 5 % des DMA réemployés en 2030, 10 % des emballages ménagers réemployés en 2027.

Action 9 : Annuaire de la réparation

- **Enjeux** : réduire la quantité de déchets en recycleries
- **Objectifs de l'action** :
 - o Faciliter la démarche de faire réparer plutôt que de jeter
 - o Réduire l'empreinte environnementale associée aux achats neufs
 - o Mettre en lumière les acteurs de la réparation : œuvrer pour l'économie locale.
- **Descriptif de l'action** :
 - o Recenser les acteurs de la réparation : entreprises, des artisans, des associations, etc.
 - o Réaliser un outil numérique référençant ces acteurs et le mettre en ligne sur le site internet du SYVADEC.

Cet annuaire se veut simple d'utilisation et s'adresse aux particuliers qui souhaitent trouver une solution de réparation la plus proche de chez eux.

- **Moyens à mettre en œuvre**
 - o Humains : chargée de mission économie circulaire pour monter l'opération, ¼ ETP agent pour poursuivre en continue l'alimentation de l'annuaire, service communication pour la promotion de l'outil
 - o Technique : -
 - o Financier : -
- **Partenariats éventuels avec partage des responsabilités**
- **Calendrier de mise en œuvre** : L'annuaire a été mis en ligne lors de la SERD 2021
Une campagne de recrutements de réparateurs lancée en 2022, suivi continu.
- **Indicateur(s) de suivi** : Nombre de réparateurs référencés
- **Objectif(s) chiffré(s) 2025** : 200 référencements (98 en 2021)

Action 10 : Ateliers Zéro déchet

- **Enjeux** : sensibiliser à la réduction des déchets
- **Objectifs de l'action** :
 - o Sensibiliser directement un millier de personnes par an
 - o Diffuser les bons gestes au-delà des ateliers par la mise en ligne de fiches pratiques pour élargir la cible via un plan de communication ambitieux (radio, RS, parutions presse etc...)
- **Descriptif de l'action** :

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022

de fiches pratiques pour élargir



Il s'agit de proposer au sein de chacune des intercommunalités adhérentes au SYVADEC, des ateliers sur les thèmes suivants :

- Ateliers fabrication : fabrication de tawashi, de Furoshiki, de beewraps, etc... La philosophie : apprendre à fabriquer facilement des objets utiles au quotidien et durables à partir d'éléments destinés à être jetés.
- Atelier customisation : transformation ou rénovation d'objets divers. La philosophie : apprendre des méthodes reproductibles chez soi, pour transformer des objets et leur donner une seconde vie.
- Ateliers réparation : d'objets divers, que les usagers peuvent ramener de chez eux. L'atelier peut également se tenir autour d'un seul objet fourni par l'animateur, dans le but de se familiariser avec une méthode et des outils. La philosophie : aider à réparer gratuitement n'importe quel objet cassé, abîmé ou en panne.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé fin 2021 afin d'identifier des structures intéressées pour l'organisation de ce type d'événements. Une vingtaine d'acteurs a été recensée et une dizaine a décidé de s'engager avec le SYVADEC pour porter des ateliers. Les inscriptions se font sur le site internet du syndicat.

- **Moyens à mettre en œuvre**
 - Humains : chargée de mission économie circulaire pour monter l'opération, ¼ ETP agent pour suivre les inscriptions et les réalisations, service communication pour la promotion.
 - Technique : -
 - Financier : 50 000 €/an
- **Partenariats éventuels avec partage des responsabilités**
 - Associations et entreprises partenaires
 - Collectivités adhérentes
- **Calendrier de mise en œuvre :**
Lancement des ateliers en février 2022
Bilan à réaliser fin 2022
Reprogrammation à arbitrer sur les années suivantes en adaptant la méthodologie si nécessaire
- **Indicateur(s) de suivi :** Nombre d'ateliers, nombre de participants, nombre de fiches pratiques
- **Objectif(s) chiffré(s) 2025 :** 100 ateliers, 1 000 participants, 100 fiches pratiques diffusées

Action 11 : Réemploi local

- **Objectifs de l'action :** soutenir l'émergence de projets locaux de réemploi.
- **Descriptif de l'action :**
Lancer des appels à projets auprès de différentes communautés (designers, entreprises, artisans...) pour inciter des acteurs locaux à proposer des objets issus du réemploi de matériaux triés : textiles, carton...
- **Moyens à mettre en œuvre**
 - Humains : chargée de mission économie circulaire et appui services valo et prévention.
 - Technique : -
 - Financier : en fonction des projets proposés, possibilité de commande (EcoRegali)
- **Partenariats éventuels avec partage des responsabilités**
 - Incubateurs (Inizia, Corse active, Pôle Développement de l'Université de Corse...)
 - FabLab
- **Calendrier de mise en œuvre :** 2022-2026
- **Indicateur(s) de suivi :** Nombre de projets locaux accompagnés
- **Objectif(s) chiffré(s) 2025 :** 5 projets accompagnés

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



Action 12 : Réemploi des professionnels

- **Enjeux** : réduire les OMR et déchets de recycleries
- **Objectifs de l'action** :
 - Sensibiliser les collectivités, administrations et entreprises au réemploi
- **Descriptif de l'action** :

Un des facteurs de réussite des démarches territoriales des PLPDMA est la capacité des collectivités à impliquer l'ensemble des acteurs de leur territoire. Depuis 2012, de nombreuses actions ont été menées dans ce sens au niveau national. Afin de déterminer ce qui pourrait être pertinent pour la Corse, le syndicat envisage de dresser un large état des lieux des opérations menées en matière de réemploi, que ce soit dans les collectivités, les administrations ou les entreprises. Ce recueil de bonnes pratiques sera mis à disposition sur le site internet du syndicat et fera l'objet d'une communication régulière pour inciter les acteurs locaux publics ou privés à reproduire ou à adapter les actions présentées.
- **Moyens à mettre en œuvre**
 - Humains : chargée de mission économie circulaire, appui service communication.
 - Technique : -
 - Financier : -
- **Partenariats éventuels avec partage des responsabilités**

Ademe
- **Calendrier de mise en œuvre** : 2022-2026
- **Indicateur(s) de suivi** : Nombre de fiches techniques élaborées pour reproduire les actions localement
- **Objectif(s) chiffré(s) 2025** : 30 fiches, une opération de diffusion par an.

Action 13 : Réemploi sportif

- **Enjeux** : réduction des OMR et sensibilisation au réemploi des textiles
- **Objectifs de l'action** :
 - Inciter à utiliser des chaussures et vêtements de seconde main
 - Réduire l'empreinte environnementale associée aux achats neufs
 - Permettre à de jeunes sportifs de s'équiper gratuitement de chaussures de qualité
- **Descriptif de l'action** :

En 2020, les chaussures représentaient 15 % des pièces mises en marché et affichaient un taux de tri de 5.8 % au niveau national (chiffres ReFashion). Une grande part de ces produits échappe encore au geste de tri et se retrouve en partie dans les OMR.

Le SYVADEC s'est déjà engagé dans la collecte séparée des textiles et chaussures et la filière présente aujourd'hui des résultats de collecte très encourageants. Le syndicat souhaite à présent aller plus loin et agir concrètement en faveur du réemploi local. Pour cela, une action spécifique autour des chaussures de sport sera montée en partenariat avec les associations sportives volontaires et intéressées. L'opération pourra être étendue au matériel sportif en général, en fonction des évolutions de la mise en œuvre de la nouvelle REP sur les articles de sports et de loisir (ASL).
- **Moyens à mettre en œuvre**
 - Humains : chargée de mission économie circulaire
 - Technique : -
 - Financier : -
- **Partenariats éventuels avec partage des responsabilités**
 - Associations sportives du territoire
 - Collectivités gérant des installations sportives (COSEC, piscines, stades...)
 - Magasins de sports
- **Calendrier de mise en œuvre** : 2023-2026
- **Indicateur(s) de suivi** : Quantité de chaussures réemployées
- **Objectif(s) chiffré(s) 2025** : à définir en 2023.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



Action 14 : Espaces réemploi et supermarché inversé

- **Enjeux** : Réemploi en recycleries
- **Objectifs de l'action** : réemployer le maximum d'objets en bon état déposés en recycleries
- **Descriptif de l'action** :
De nombreux objets encore utilisables sont jetés en recyclerie malgré l'intérêt qu'ils pourraient présenter pour d'autres. Les espaces réemploi permettront de les mettre de côté dans de bonnes conditions pour permettre à d'autres usagers de les prélever gratuitement pour leur donner une seconde vie. Objets ciblés : DEEE, Meubles, mobilier d'intérieur ou de jardin, objets de décoration, cycles et vélos, articles de sport, livres, DVD/CD, jeux et jouets, puériculture, outils...
 - o Construire dans chaque recyclerie et éco-point un espace réemploi et l'équiper
 - o Créer un supermarché inversé dans la recyclerie principale de la CAPA à Mezzana
 - o Installer des bornes de dépôt et retrait et créer l'appli dédiée pour mettre en ligne les objets apportés
 - o Gérer les sites et assurer la traçabilité des flux réemployés
- **Moyens à mettre en œuvre**
 - o Humains : agents DEX travaux et agents de recyclerie existants
 - o Technique : Réalisation études préalables et concept architectural
 - o Financier : 1,3 M€
- **Partenariats éventuels avec partage des responsabilités**
 - o Structures de l'ESS
 - o Cofinancement ADEME-OEC
- **Calendrier de mise en œuvre** : Concept architectural et études en 2022, construction fin 2022 à 2024.
- **Indicateur(s) de suivi** : Nombre d'espaces réemplois construits, tonnages détournés.
- **Objectif(s) chiffré(s) 2025** : 30 éco-points, 1 500 tonnes détournées (700 tonnes de meubles, 400 tonnes de D3E et 400 tonnes de TV et autres filières : sport, jeux, décoration...)

Action 15 : Modification des conditions d'accès des professionnels en recycleries

- **Enjeux** : réduction des flux de déchets assimilés des professionnels en recycleries
- **Objectifs de l'action** : réorienter les professionnels vers les déchèteries professionnelles et couvrir le coût réel de traitement des déchets des professionnels.
- **Descriptif de l'action** :
L'accès prévoit une évolution des modalités d'accès aux recycleries de SYVADEC afin :
 - o soit de réorienter les professionnels vers les recycleries privées lorsque le territoire en est suffisamment équipé,
 - o soit d'augmenter les tarifs d'accès des professionnels pour les flux coûteux (TV, bois, végétaux...) afin de couvrir le coût réel de traitement de ces flux et de les inciter à se réorienter vers les déchèteries privées.

Pour les filières REP meubles et D3E, les cartons et les métaux, l'accès des professionnels reste autorisé, gratuit et illimité dans toutes les recycleries du SYVADEC.
- **Moyens à mettre en œuvre**
 - o Humains : agents DEX ou intérimaires en renfort pendant la phase de mise en œuvre
 - o Technique : adaptation de l'application du contrôle d'accès et communication dédiée
 - o Financier : 100 000 €
- **Partenariats éventuels avec partage des responsabilités**
 - o Chambres consulaires, fédération BTP, CAPEB : relais d'information auprès des entreprises
 - o Déchèteries professionnelles
- **Calendrier de mise en œuvre** : mars 2022
- **Indicateur(s) de suivi** : tonnages/hab. réceptionnés en recycleries hors meubles, D3E et cartons
- **Objectif(s) chiffré(s) 2025** : baisse de 30% des ratios par hab.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



4. Programme de valorisation 2021-2026

Axe 4 : Optimiser les performances de tri

Action 16 : Filière textiles

Cette action contribue également à l'atteinte des objectifs de réemploi : 58 % des textiles collectés sur le territoire national sont destinés à la réutilisation.

- **Enjeux** : augmentation du taux de réemploi, augmentation du taux de tri
- **Objectifs de l'action** :
 - o Doubler le nombre de PAV
 - o Atteindre 5.6 kg/hab/an triés en 2025 (objectif national 2033).
- **Descriptif de l'action** :

En Corse, la filière est en place depuis février 2011, date à laquelle le SYVADEC a décidé de développer la collecte, faute d'opérateurs locaux mobilisés. Depuis 2016, la filière connaît un bel essor et fin 2021 le maillage comptait 1 PAV pour 1 560 hab (1 PAV pour 1 490 hab au national en 2020). Les tonnages sont également au rendez-vous avec 1 127 tonnes collectées, soit une augmentation de + 23 % par rapport à 2020. Afin d'atteindre les objectifs, 220 bornes supplémentaires seront rajoutées.

- **Moyens à mettre en œuvre**
 - o 1 encadrant + appui service valorisation
 - o 10 agents de collecte à l'horizon 2023 (6 actuellement)
 - o 3 zones de chargement (2 actuellement en Haute Corse et Corse du Sud)
- **Partenariats éventuels avec partage des responsabilités**
 - o GEBETEX, repreneur exclusif et fournisseur des bornes de collecte
 - o Associations locales
- **Calendrier de mise en œuvre** :
 - o Densification progressive du réseau jusqu'en 2023
 - o Création d'une zone de chargement à Lecci en 2024
- **Indicateur(s) de suivi** : Nombre de PAV, Tonnages collectés
- **Objectif(s) chiffré(s) 2025** : 400 PAV, 2 000 tonnes collectées (soit 5,6 kg / hab / an)

Action 17 : Soutenir les intercommunalités dans l'optimisation des performances de tri

- **Objectifs**
 - o Augmentation des performances.
 - o Réduction des déclassements et du refus de tri.
- **Descriptif de l'action** :
 - o Accompagnement des intercommunalités volontaires à l'augmentation des performances et l'amélioration de la qualité dans leur cadre budgétaire contraint.
 - o Expérimentation nudge à l'échelle d'une commune puis d'une intercommunalité.
 - o Animation d'un réseau régional (groupe de travail, voyage et formation)
- **Moyens à mettre en œuvre**
 - o Humains : service adhérents (0,5 ETP)
 - o Techniques : accompagnement, réseau et communication.
 - o Financiers : 25.000 € par an
- **Partenariats éventuels avec partage des responsabilités**
 - o Les intercommunalités
 - o L'ADEME et OEC : soutien financier
- **Calendrier de mise en œuvre** : en continu
- **Indicateur(s) de suivi** : hausse des tonnages
- **Objectif(s) chiffré(s) 2025** : +5 à +10% par an des performances d'emballages, papier, verre et carton brun captable, dans la limite de 70% de taux de captage ; 36 000 tonnes d'emballages, papier, verre triés en 2025 soit 102 kg/hab. (26 892 tonnes en 2021 soit 79 kg/hab.)

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de transmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



Axe 5 : Généraliser le tri à la source des biodéchets

Action 18 : Plan Biodéchets 2023

Objectif réglementaire partagé avec les intercommunalités : généralisation du tri à la source des biodéchets en 2023 :

- ✓ au moins 95 % de la population a accès à une solution de tri à la source des biodéchets,
- ✓ et au moins 50 % des biodéchets sont détournés des OMR.
- **Enjeux** : réduire les OMR
- **Objectifs** :
 - o Généralisation du tri à la source des biodéchets.
 - o Réduction des biodéchets dans les OM
- **Descriptif de l'action** :
 - o Réalisation du plan régional Biodéchets 2023 et suivi de sa mise en œuvre
 - o Accompagnement des intercommunalités volontaires au déploiement de leur politique biodéchets
 - o Animation d'un réseau régional (groupe de travail, voyage et formation)
- **Moyens à mettre en œuvre**
 - o Techniques : accompagnement, réseau et communication.
 - o Humains : service adhérents (0.5 ETP)
 - o Financiers : 25.000 € par an
- **Partenariats éventuels avec partage des responsabilités**
 - o Les intercommunalités
 - o L'ADEME et OEC : soutien financier
- **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2026
- **Indicateur(s) de suivi** : réalisation du plan biodéchet 2023, % de la population disposant d'une collecte sélective de biodéchets, % de la population couverte par une solution de tri à la source des biodéchets, quantités de biodéchets dans les OMR.
- **Objectif(s) chiffré(s) 2025** : plan biodéchet 2023 réalisé et diffusé, objectifs réglementaires 2023 atteint par les intercommunalités : 78% de la population couverte par une collecte sélective de biodéchets, 95% couverte par une solution de tri à la source des biodéchets (compostage ou collecte), baisse de 50% des biodéchets dans les OMR soit 60 Kg/hab.

Axe 6 : Développer le recyclage et l'économie circulaire

Action 19 : Déployer les 9 nouvelles filières REP

- **Enjeux** : réduire le tout-venant résiduel de recyclerie
- **Objectifs** :
 - o Détourner de nouveaux flux valorisation du tout-venant vers des filières de réemploi ou de recyclage.
 - o Réduire le coût de tri du tout-venant.
- **Descriptif de l'action** :

La loi AGEC prévoit la mise en œuvre de 9 nouvelles filières entre 2021 et 2025 :

 - o 2021 : Mégots de cigarettes
 - o 2022 : Huiles minérales, Jouets, Matériel de bricolage et de jardinage (ABJ), Matériel de sport et loisir (ASL), Produits et matériaux du bâtiment (PMCB)
 - o 2024 : Textiles sanitaires à usage unique, y compris lingettes et couches, Gommages à mâcher
 - o 2025 : Engins de pêche contenant du plastique (avec possibilité de dispositif alternatif)
- **Moyens à mettre en œuvre**
 - o Humains : service valorisation (0.5 ETP)
 - o Techniques : -
 - o Financiers : 25.000 € par an

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



- **Partenariats éventuels avec partage des responsabilités**
 - o Futurs éco-organismes et éco-organismes existants
 - o Les acteurs de l'ESS
 - o Les communes pour la REP Mégots
- **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2025
- **Indicateur(s) de suivi** : Nombre de nouvelles filières déployées
- **Objectif(s) chiffré(s) 2025** : 9 nouvelles filières déployées. On considère que le déploiement des filières permettra de trier 80% du gisement actuellement dans le TV résiduel ou les OMR.

Action 20 : Développer le recyclage local

- **Enjeux** : développer l'économie circulaire
- **Objectifs** :
 - o Soutenir l'économie locale circulaire
 - o Réduire les coûts de transport et les émissions de GES
- **Descriptif de l'action** :
 - o Réaliser une veille sur l'ensemble des déchets ménagers et hors champ pour repérer l'émergence d'éventuelles initiatives locales de valorisation
 - o Mener des études flux par flux pour déterminer la pertinence environnementale et économique de filières locales
 - o Réaliser un retour d'expérience sur toutes les initiatives en matière de valorisation locale et organiser un événement annuel pour les diffuser
 - o Lancer des appels à projet et participer à des événements en partenariat avec la Fondation de l'Université de Corse : Challenge innovation, dispositif U Premiu, workshops (une année = un type de déchet)
 - o Accompagner tous les porteurs de projets et mettre à leur disposition les matières
- **Moyens à mettre en œuvre**
 - o Humains : chargée de mission économie circulaire et service valorisation
 - o Techniques : -
 - o Financiers : 30.000 € par an
- **Partenariats éventuels avec partage des responsabilités**
 - o Fondation de l'Université de Corse
 - o FabLab
 - o Incubateurs (Inizia, Corse Active, Pôle pépite de l'Université de Corse)
- **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2026
- **Indicateur(s) de suivi** : Taux de valorisation locale
- **Objectif(s) chiffré(s) 2025** : 20% de valorisation locale (10% en 2021)

Axe 7 : Moderniser et finaliser le réseau d'infrastructures locales de tri et de valorisation

Action 21 : Centres de regroupement du tri

- **Enjeux** : augmenter les collectes sélectives
- **Objectifs** :
 - o Optimiser les tournées d'encombrants des intercommunalités en créant des centres de regroupement du tri de proximité
 - o Optimiser les transports
- **Descriptif de l'action** :
 - o Créer les centres de regroupement du tri de Viggianello, Saint-Florent, Belgodère, Lecci, Porto-Vecchio, Teghime (emballages)
 - o Agrandir le centre de regroupement du tri de Calvi Cantone
- **Moyens à mettre en œuvre**
 - o Humains : DEX travaux, création de 4 postes d'agents à la livraison des CRT
 - o Techniques : réalisation études et travaux

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



- o Financiers : 3,5 M€
- **Partenariats éventuels avec partage des responsabilités**
 - o Cofinancement ADEME-OEC
- **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2026
- **Indicateur(s) de suivi** : Nombre de CRT en fonctionnement et modernisés
- **Objectif(s) chiffré(s) 2025** : 10

Action 22 : Recycleries

- **Enjeux** : augmenter le taux de tri en recyclerie
- **Objectifs** :
 - o Créer de nouvelles recycleries dans les territoires sous-équipés
 - o Moderniser les recycleries existantes pour accueillir davantage de filières de valorisation
 - o Diminuer le nombre de tournées d'encombrants des intercommunalités
- **Descriptif de l'action** :
 - o Créer deux nouvelles recycleries : de la CAPA à Mezzana et de Lecci.
 - o Moderniser et sécuriser les sites transférés
 - o Optimiser les transports par l'équipement des sites en engins de tassement des bennes.
 - o Adapter les sites pour accueillir les nouvelles filières
 - o Mettre en œuvre les opérations structurantes en cas d'évolutions réglementaires
 - o Effectuer des retours d'expérience et test de différents types de recycleries
- **Moyens à mettre en œuvre**
 - o Humains : DEX travaux, création de 7 postes d'agents de recyclerie
 - o Techniques : réalisation études et travaux
 - o Financiers : 11,1 M€
- **Partenariats éventuels avec partage des responsabilités**
 - o Cofinancement ADEME-OEC
- **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2026
- **Indicateur(s) de suivi** : Nombre de recycleries en fonctionnement et modernisées
- **Objectif(s) chiffré(s) 2025** : 25

Action 23 : Recycleries mobiles et éco-points

- **Enjeux** : augmenter le taux de tri en recyclerie
- **Objectifs** :
 - o Permettre aux usagers éloignés des recycleries d'accéder à des infrastructures de tri
 - o Diminuer le nombre de tournées d'encombrants des intercommunalités
- **Descriptif de l'action** :
 - o Rénover les éco-points de Campile, San Lorenzo et Rezza
 - o Créer les éco-points de Calenzana, Patrimonio, Canari (sous réserve des études de faisabilité)
 - o Acquisition d'une seconde recyclerie mobile pour le secteur du Grand Ajaccio.
- **Moyens à mettre en œuvre**
 - o Humains : DEX travaux, création d'1 ETP agent de recyclerie et de 2 chauffeurs
 - o Techniques : réalisation études et travaux
 - o Financiers : 2,2 M€
- **Partenariats éventuels avec partage des responsabilités**
 - o Cofinancement ADEME-OEC
- **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2026
- **Indicateur(s) de suivi** : Nombre d'éco-points et de recycleries mobiles en fonctionnement et modernisées
- **Objectif(s) chiffré(s) 2025** : 5 éco-points, 2 recycleries mobiles

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



Action 24 : Bio-plateformes de compostage

- **Enjeux** : Généralisation du tri à la source des biodéchets
- **Objectif** : Composter les biodéchets collectés par les adhérents dans chaque microrégion
- **Descriptif de l'action** :
 - o Agrandir la bio-plateforme de Viggianello
 - o Créer une bio-plateforme à Belgodère et une en bâtiment à Monte
- **Moyens à mettre en œuvre**
 - o Humains : DEX travaux, création de 0,5 ETP à la livraison de la plateforme de Belgodère (mutualisé avec le CRT)
 - o Techniques : réalisation études et travaux
 - o Financiers : 1,8 M€
- **Partenariats éventuels avec partage des responsabilités**
 - o Cofinancement ADEME-OEC
- **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2026
- **Indicateur(s) de suivi** : Nombre de bio-plateformes de compostage en fonctionnement et modernisées
- **Objectif(s) chiffré(s) 2025** : 4 Bio-plateformes de compostage (dont celle du CTV de Monte)

Axe 8 : Créer deux centres de tri et de valorisation

Action 25 : Centres de tri et de valorisation de Monte et d'Ajaccio

- **Enjeux** : Baisse des OMR, valorisation énergétique
- **Objectifs** :
 - o Diminuer les OMR enfouis de 65%
 - o Valoriser énergétiquement 30% des OMR en CSR
 - o Stabiliser la fraction fine des OMR pour enlever l'eau et les odeurs
 - o Trier les emballages en Corse pour réduire les coûts de transports
 - o Pour Monte : composter les biodéchets en bâtiment
- **Descriptif de l'action** :

Le projet de centre de tri et de valorisation de Monte est conduit sous maîtrise d'ouvrage directe du Syvadec, celui du Grand Ajaccio est réalisé par la CAPA par mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage (pour la part conception et réalisation). Ces deux opérations sont réalisées à travers deux marchés publics globaux de performance (MGP), chacun couvrant la conception, la réalisation, l'exploitation et l'entretien des installations. Ils regroupent une chaîne de surtri des OMR, une chaîne de tri des emballages, un centre de regroupement du tri (papier, verre, cartons, meubles...), une zone de tri du tout-venant de déchetterie, un atelier de CSR, et pour Monte une bio-plateforme de compostage en bâtiment.
- **Moyens à mettre en œuvre**
 - o Humains : DGA et ingénieur travaux.
 - o Techniques : réalisation études et travaux
 - o Financiers : 85,4 M€
- **Partenariats éventuels avec partage des responsabilités**
 - o Cofinancement ADEME-OEC
- **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2026
- **Indicateur(s) de suivi** : Nombre de CTV en fonctionnement
- **Objectif(s) chiffré(s) 2025** : 2 CTV livrés ou en cours de travaux

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



5. Suivi et évaluation du programme local de prévention et de valorisation

5.1. Tableau de bord des actions

Prévention						
Axe	Orientation stratégique	Action	Libellé	Indicateur	2021	Cible 2025
Axe 1 : Réduire la production de déchets	38% des CC à la TI en 2025	Action 1	Étude Tarification Incitative	Nombre d'intercos avec un plan d'action TI	2	14
				Plan régional TI élaboré	0	1
				Population passée à la TI	0	130 000
	Généralisation du tri à la source des biodéchets : 95 % de la pop. dispose d'une solution	Action 2	Plan compostage	Nombre de composteurs individuels distribués	30 465	39 500
				Nombre de composteurs partagés installés	64	370
				% population équipée	27 %	42 %
	Généralisation du tri à la source des biodéchets : détourner 50 % des biodéchets des OMR en kg / hab.	Action 2	Plan compostage	Tonnage de biodéchets détournés à la source (tonnes / an)	4 298	6 500
				Quantité de biodéchets détournée des OMR (kg / hab.)	13	19
	Réduction de la production de déchets ménagers par habitants par rapport à 2010 : 15% en 2030	Action 3	Oui Pub	Taux d'apposition	0	< 50 %
				Baisse des publicités non adressées dans les OM	0	-50 %
		Action 4	Boite à projets PLPDMA	1 Boite à projets diffusée	0	1
				30 projets types actualisés	0	30
				1 groupe de travail par an	1	5
		Action 5	Communication régionale	Nombre de campagnes réalisées	4	20
				Nombre d'éditions du journal	0	12
		Action 6	Éco-consommation	Action GMS	0	1
				Partenariats influenceurs	2	8
				Expérimentation borne de tri en caisse	0	1
				Baromètre "Les Corses et l'environnement"	0	4
				Expérimentation emballages consignés en CHR	0	1
Axe 2 : Préparer l'avenir	100% des établissements scolaires labellisés	Action 7	EcoScola, EcoCulleghju, EcoLiceu	% d'établissements accompagnés	70 %	100 %
		Action 8	Workshops anti-gaspi	Nombre de workshops organisés	0	4
Axe 3 : Développer le réemploi	Réemploi de 5 % des déchets ménagers en 2030	Action 9	Annuaire de la réparation	Nombre d'enregistrements	98	200
		Action 10	Ateliers Zéro Déchets	Nombre d'ateliers organisés	0	100
				Nombre de participants	0	1 000
				Nombre de fiches pratiques diffusées	0	100
		Action 11	Réemploi local	Nombre de projets locaux accompagnés	0	1
		Action 12	Réemploi des professionnels	Nombre de fiches techniques élaborées et diffusées	0	30
		Action 13	Réemploi sportif	Quantité de chaussures réemployées	0	À définir
		Action 14	Espaces réemplois	Nombre d'espaces réemplois créés	0	30
				Tonnages réemployés / an	0	1 500
		Action 15	Conditions d'accès en recycleries	Tonnages / hab. de recyclage meubles, D3E et cartons	0	20 %

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de transmission : 02/06/2022
Date de réception en préfecture : 02/06/2022



Valorisation						
Axe	Orientation stratégique	Action	Libellé	Indicateur	2021	Cible 2025
Axe 4 : Optimiser les performances de tri	Taux de réemploi et recyclage des DMA : 55 % en 2025, 60 % en 2030, 65 % en 2035	Action 16	Filière textiles	Nombre de PAV opérationnels	217	400
				Tonnages collectés	1 127	2 150
		Action 17	Soutenir les intercommunalités dans l'optimisation des performances de tri	Tonnages de tri (emballages, papier, verre)	26 892	40 400
Axe 5 : Généraliser le tri à la source des biodéchets	Généralisation du tri à la source des biodéchets en 2023 : 95 % de la population	Action 18	Plan Biodéchets 2023	Plan biodéchets 2023 réalisé et diffusé	1	1
				% de la population disposant d'une collecte sélective biodéchets	7 %	78 %
				% de la population disposant d'une solution de tri à la source des biodéchets	27 %	95 %
	Généralisation du tri à la source des biodéchets en 2023 : détournement de 50 % des biodéchets des OMR en kg / hab.			Quantités de biodéchets dans les OMR (kg/hab.) Source caractérisations Omr	108	60
Axe 6 : Développer le recyclage et l'économie circulaire		Action 19	Déployer les 9 nouvelles filières REP	Nombre de nouvelles filières déployées	1	9
	20% de valorisation locale sur total DMA	Action 20	Développer le recyclage local	Taux de valorisation locale	10 %	20 %
Axe 7 : Moderniser et finaliser le réseau d'infrastructures locales de tri et de valorisation	Taux de réemploi et recyclage des DMA : 55 % en 2025, 60 % en 2030, 65 % en 2035	Action 21	Centres de regroupement du tri	Nombre de centres de regroupement du tri en fonctionnement	4	10
		Action 22	Recycleries	Nombre de recycleries en fonctionnement	23	25
		Action 23	Recycleries mobiles et éco-points	Nombre de recycleries mobiles en fonctionnement	1	2
				Nombre d'éco-points en fonctionnement	2	5
		Action 24	Bio-plateformes de compostage	Nombre de bio-plateformes de compostage en fonctionnement	2	4
Axe 8 : Créer deux centres de tri et de valorisation	Taux de réemploi et recyclage des DMA : 55 % en 2025, 60 % en 2030, 65 % en 2040	Action 25	Centres de tri et de valorisation de Monte et d'Ajaccio	Nombre de CTV en fonctionnement ou en cours de travaux	0	2
	Valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets non réemployés, recyclés ou compostés en 2025					
	Réduction du stockage par rapport à 2010 : 30 % en 2020, 50 % en 2025					

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



5.2. Trajectoire des tonnages de DMA et de résiduels cibles grâce au programme

La mise en œuvre partagée par le SYVADEC et les intercommunalités membres de l'ensemble des actions du PLPV aurait les impacts suivants sur les DMA à échéance 2025 et 2026 :

- **Impacts du programme de prévention :**

- Réduction de 20% des OMR produites par l'application de la TI, appliquée à 38% de la population, soit une baisse globale de 31,2 kg/hab. Il s'agit d'une évaluation précautionneuse, la baisse constatée par l'ADEME sur les collectivités passées à la TEOMI au niveau national étant comprise entre 30 et 50% et le déploiement de la TI sur les premières collectivités de Corse ne pouvant s'envisager avant 2024. Pour les projections on considère que cette réduction consiste pour moitié en une baisse de production (15,6 kg/hab.) et pour moitié en une hausse du tri des emballages, papier, verre et cartons qui conforte la hausse liée aux actions du programme de valorisation.

- Détournement de 6 500 tonnes de biodéchets par le plan compostage (18,5 kg/hab. en 2025).

- Réemploi de 1 500 tonnes de déchets de recycleries en espaces réemploi (4,3 kg/hab.) dont 700 tonnes de meubles, 400 tonnes de D3E et 400 tonnes de TV et autres filières : sport, jeux, décoration actuellement enfouis en tout-venant.

- Réduction de production de 500 tonnes de papier sur les 3 territoires de mise en œuvre de l'expérimentation Oui Pub (à partir de 2023)

- Réduction de production à la source de 600 tonnes par l'ensemble des autres actions de prévention : lutte contre le gaspillage alimentaire, actions de sensibilisation, de communication, d'éco-consommation et de réemploi hors recycleries. Cette évaluation étant la plus difficile à quantifier, car liée au changement de comportement des ménages, elle est minorée par précaution.

- Modification des conditions d'accès des professionnels en recycleries : maintien des ratios/hab. de meubles, D3E et cartons, baisse de 30% des ratios des autres déchets de recycleries (à partir de 2022).

→ Soit un impact attendu sur la réduction de la production de DMA à la source de 57 kg/hab. en 2026 par rapport à 2021 soit une production de DMA de **651 kg/hab.** permettant d'atteindre les objectifs de réduction à la source de **15% de moins qu'en 2010** (768 kg/hab.).

- **Impacts du programme de valorisation :**

- Généralisation du tri à la source des biodéchets : la collecte sélective déployée auprès de 78% de population permet de collecter 11 500 tonnes de biodéchets en 2025 (33 kg/hab.) et près de 15 000 tonnes en 2026 (42 kg/hab.). En complément du plan compostage (18,5 kg/hab.), cette collecte permet de capter 50% du gisement de production total de biodéchets et d'atteindre les objectifs de réduction des biodéchets dans les OMR de 50% par rapport à 2018 soit de 60 kg/hab.

- Augmentation de 5 à 10% par an des performances de tri des emballages, du papier et du verre jusqu'à un plafond de 70% de taux de captage soit 36 000 tonnes d'emballages, papier et verre triés en 2025. Hausse de 5% par an des cartons (hausse de la collecte – baisse des cartons des pros en recycleries). En 2026 on atteint des taux de captage de 37% des emballages, 36% des papiers, 69% du verre et 65% des cartons bruns.

- Augmentation des déchets triés de recycleries par la mise en œuvre des nouvelles REP : 7kg/hab. (80% du gisement des nouvelles REP).

- Doublement des performances de tri des textiles pour atteindre 5,6 kg/hab en 2025 et 6 kg/hab. en 2026.

→ En 2025, avant l'ouverture des CTV de Monte et d'Ajaccio, les actions de prévention et de valorisation permettent d'atteindre un taux de tri de 44% des DMA

Accusé de réception en préfecture
02/06/2022 09:07:22
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de dépôt en préfecture : 02/06/2022

A l'ouverture des centres de tri et de valorisation de Monte et d'Ajaccio, projetée en 2026 en année pleine, les tonnages d'OM entrant en CTV seront réduits au minimum de 60% : 18% par perte d'eau, 15% par valorisation matière et 27% par valorisation énergétique en combustibles solides de récupération (CSR), et le tout-venant résiduel d'au moins 35% par valorisation énergétique en CSR.

Il est précisé que la zone de chalandise des CTV couvre 80% des OMR de la Corse : les OMR du Sartonais Valinco, de l'Alta Rocca et du Sud Corse qui représentent 20% des tonnages continueront à être traités directement dans l'ISDND de Viggianello.

- En 2026, avec l'ouverture des CTV, l'impact des mesures du PLPV sera le suivant :
- DMA collectés : 231 000 tonnes soit 651 kg/hab.
 - DMA triés : 169 000 tonnes soit 73% des DMA collectées
 - DMA enfouis : 62 000 tonnes soit 27% des DMA collectées.

Trajectoire des DMA avec application du PLPVDMA 2021-2026 :

Déchet	2021		2022		2023		2024		2025		2026 avec CTV		% du gisement capté
	Production (tonnes)	Production (kg/hab.)	Production (tonnes)	Production (kg/hab.)	Production (tonnes)	Production (kg/hab.)	Production (tonnes)	Production (kg/hab.)	Production (tonnes)	Production (kg/hab.)	Production (tonnes)	Production (kg/hab.)	
Population INSEE		338 554		340 440		344 185		347 971		351 799		355 668	
Tourisme (équivalent hab.)		83 000		83 000		83 000		83 000		83 000		83 000	
Total		421 554		423 440		427 185		430 971		434 799		438 668	
biodéchets détournés par compostage proximité	4 298	13	4 892	14	5 417	16	5 953	17	6 500	18	6 500	18	
baisse production OMR par Tri	0	-	-	-	-	-	2 500	7	5 488	16	5 548	16	
baisse production OMR par Oui Pub	0	-	-	-	500	1	500	1	500	1	500	1	
baisse production OMR par autres actions prévention	0	-	200	1	300	1	500	1	600	2	600	2	
baisse production TV par Espaces réemploi	0	-	-	-	200	1	300	1	400	1	400	1	
OM après programme prévention	140 600	415	140 717	413	141 196	410	139 582	401	137 586	391	139 183	391	
OM après tri supplémentaire (coll. Sélectives, textiles)			136 470	401	133 409	388	128 731	370	122 159	347	118 584	333	
OM entrantes en CTV											94 867		
réduction par perte en eau (18%)											17 076		
valorisation matière (15%)											14 230		
valorisation énergétique en CSR (27%)											25 614		
OM résiduelles après CTV											37 947		
OM non concernées par les CTV											23 717		
OMR après ouverture des CTV											61 664	173	
Tout venant résiduel	9 587	28	7 712	23	7 797	23	7 883	23	7 970	23	8 057	23	
Tri par nouvelles REP	0	0	0	0	688	2	1 740	5	2 463	7	2 490	7	
Tout-venant résiduel après espaces réemplois et nouvelles REP	9 587	28	7 712	23	6 909	20	5 843	17	5 107	15	5 168	15	
valorisation énergétique du TV en CSR (35%)											1 809	5	
Tout-venant résiduel après ouverture des CTV											3 359	9	
Résiduels	150 187	444	144 182	424	140 317	408	134 574	387	127 266	362	65 023	183	
Collectes sélectives	30 008	89	34 229	101	37 904	110	41 101	118	45 810	130	51 174	144	
Biodéchets	3 116	9	5 132	15	7 209	21	9 332	27	11 500	33	14 938	42	50%
Emballages	9 943	29	10 998	32	11 702	34	11 831	34	13 368	38	14 227	40	40%
Papier	3 128	9	3 460	10	3 848	11	4 279	12	4 759	14	5 292	15	32%
Verre	13 821	41	14 639	43	15 144	44	15 659	45	16 183	46	16 716	47	69%
Textiles	1 127	3	1 327	4	1 537	4	1 751	5	1 970	6	2 134	6	46%
Valorisables recyclerie	58 311	172	48 670	143	49 768	145	51 564	148	53 021	151	54 308	153	
Bois	4 726	14	3 327	10	3 363	10	3 400	10	3 438	10	3 475	10	
cartons	7 932	23	8 375	25	8 890	26	9 438	27	10 019	28	10 635	30	62%
DDS	262	1	184	1	186	1	189	1	191	1	193	1	
DEEE avec réduction espaces réemploi	4 666	14	4 692	14	4 544	13	4 496	13	4 449	13	4 695	13	
Huiles	82	0	58	0	58	0	59	0	60	0	60	0	
Métaux	6 698	20	4 715	14	4 767	14	4 819	14	4 872	14	4 926	14	
Meubles avec réduction espaces réemploi	11 357	34	11 420	34	11 196	33	11 173	32	11 101	32	11 223	32	
Pneus	324	1	228	1	231	1	233	1	236	1	238	1	
TV valorisé	7 719	23	5 433	16	5 493	16	5 554	16	5 615	16	5 676	16	
Végétaux	14 545	43	10 238	30	10 351	30	10 465	30	10 580	30	10 696	30	
Total DMA collectés	239 633	708	228 408	671	229 525	667	228 990	658	228 067	649	231 368	651	
Ratio de DMA collectés/hab. par rapport à 2010 :		-8%		-13%		-13%		-14%		-16%		-15%	
DMA triés et taux de tri :	89 446	37%	84 226	37%	89 208	39%	94 416	41%	100 801	44%	166 345	72%	
DMA résiduels enfouis et taux d'enfouissement :	150 187	63%	144 182	63%	140 317	61%	134 574	59%	127 266	56%	65 023	28%	

Les modes de traitement des DMA collectés sont les suivants en 2026 :

Réemploi	Organique	Recyclage	Energétique	Enfouissement	Perte en eau	Total
4 519	25 634	79 245	39 871	65 023	17 076	231 368
2%	11%	34%	17%	28%	7%	100%

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022



Le taux de réemploi atteint 2% en 2026 pour un objectif de 2,6%. L'objectif devrait être atteint en incluant le réemploi des DMA en ressourceries non gérées par le SYVADEC, non comptabilisé dans ce PLPDMA.

Le taux de réemploi et recyclage des DMA collectés est de 55% (yc perte en eau) soit l'objectif réglementaire.

Le taux de valorisation énergétique des DMA non valorisées en matière est de 38% contre un objectif de 70%.

Le stockage en ISDND des DMA résiduels représente 183 kg/hab. permanent contre 617 kg/hab. en 2010 soit une baisse de 70% pour un objectif de 50%. En revanche, l'objectif 2030 de 10 % de DMA enfouis n'est pas encore atteint (27%).

- ➔ Les objectifs de prévention et de valorisation sur DMA sont tous atteints à l'horizon 2026 avec l'ouverture des CTV, à l'exception du taux de valorisation énergétique.
- ➔ En l'absence d'UVE, des actions complémentaires devront être envisagées sur la prochaine mandature pour atteindre cet objectif, notamment sur la fraction fine des OMR. Elles seront nécessaires pour atteindre également l'objectif de limitation de l'enfouissement à 10% des DMA en 2035.

5.3. Modalités de suivi et d'évaluation du PLPDMA

Le programme de prévention et de valorisation fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation annuelle en commission de la transition écologique, qui émettra des propositions d'évolution, de compléments ou de suppression d'actions en fonction de l'efficacité et de l'efficacité des actions menées. Le PLPV est donc un programme dynamique qui a vocation à évoluer au fil du temps.

Une évaluation de l'ensemble du programme sera réalisée en 2026 sur la base des actions menées durant la mandature et des objectifs atteints à fin 2025. Elle sera réalisée par la commission de la transition écologique et présentée en comité syndical.

5.4. Modalités de diffusion et d'échange avec les acteurs concernés

Le PLPV sera largement diffusé auprès des intercommunalités adhérentes, des partenaires de prévention et de valorisation du SYVADEC et du grand public via le site internet du syndicat.

Le bilan annuel du programme sera intégré au bilan sur l'activité, la qualité et le prix du service, et largement diffusé selon les mêmes moyens que ce dernier : plaquette transmise aux intercommunalités et partenaires et diffusion sur le site internet du syndicat.

Les modalités de diffusion et d'échange avec les acteurs concernés par le PLPV pourront évoluer selon les préconisations de la commission de la transition écologique.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220520-2022-05-032-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022

